

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Document de travail



1. Etudes préalables

1.f. Pré-diagnostic agricole

DOCUMENT DE TRAVAIL



Janvier 2021

Sommaire

Introduction	4
1. Présentation du territoire	5
1.1. Unités paysagères.....	5
1.2. Occupation du sol	10
1.3. Hydrologie	11
1.4. Caractéristiques des sols	12
1.5. Environnement (pour rappel, voir Etat initial de l'environnement)	18
1.6. Eléments patrimoniaux	19
2. Analyse de l'activité agricole.....	29
2.1. Surface agricole utilisée.....	29
2.2. Typologie d'agriculture.....	30
2.3. Pratiques agricoles	48
2.4. Activité agricole	53
2.5. Valorisations agricoles.....	55
2.6. Exploitations agricoles.....	58
2.7. Bâtiments agricoles	64
2.8. Population agricole.....	66
4. Rappels des enjeux agricoles dans les documents supra-communaux	71
4.1. Principaux enjeux relevés dans le SCOT	71
4.2. Principaux enjeux présentés dans la Charte du PNR.....	71
4.3. Principaux enjeux présentés dans le diagnostic du GERPLAN.....	71
5. Enjeux agricoles identifiés suite au diagnostic agricole	72
6. Synthèse des projets agricoles sur le territoire	73
Conclusion.....	73
7. Annexe méthodologique pour l'élaboration du diagnostic agricole.....	74
7.1. Méthode statistique et cartographique	74
7.2. Méthode pour la concertation agricole	75

Abréviations

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ARAA : Association pour la Relance Agronomique en Alsace
ENS : Espace Naturel Sensible
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GERPLAN : Plan de gestion de l'espace rural et périurbain
ICPE : Installation Classée pour le Protection de l'Environnement
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAE : Mesures Agri Environnementales
MAET : Mesures Agri Environnementales Territorialisées
OCS : Occupation du Sol
PAC : Politique Agricole Commune
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'inondation
RCS : Registre du Commerce et des Sociétés
RGA : Recensement Général Agricole
RPG : Recensement Parcellaire Graphique
RSD : Règlement Sanitaire Départemental
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques
SA : Société Anonyme
SARL : Société A Responsabilité Limitée
SAS : Société par Actions Simplifiée
SAU : Surface Agricole Utilisée
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIREN : Système d'Identification du Répertoire des Entreprises
SIRET : Système d'Identification du Répertoire des Etablissements
ZPS : Zone de Protection Spéciale (Natura 2000 - Directive Oiseaux)
ZSC : Zone de Conservation Spéciale (Natura 2000 - Directive Habitat)

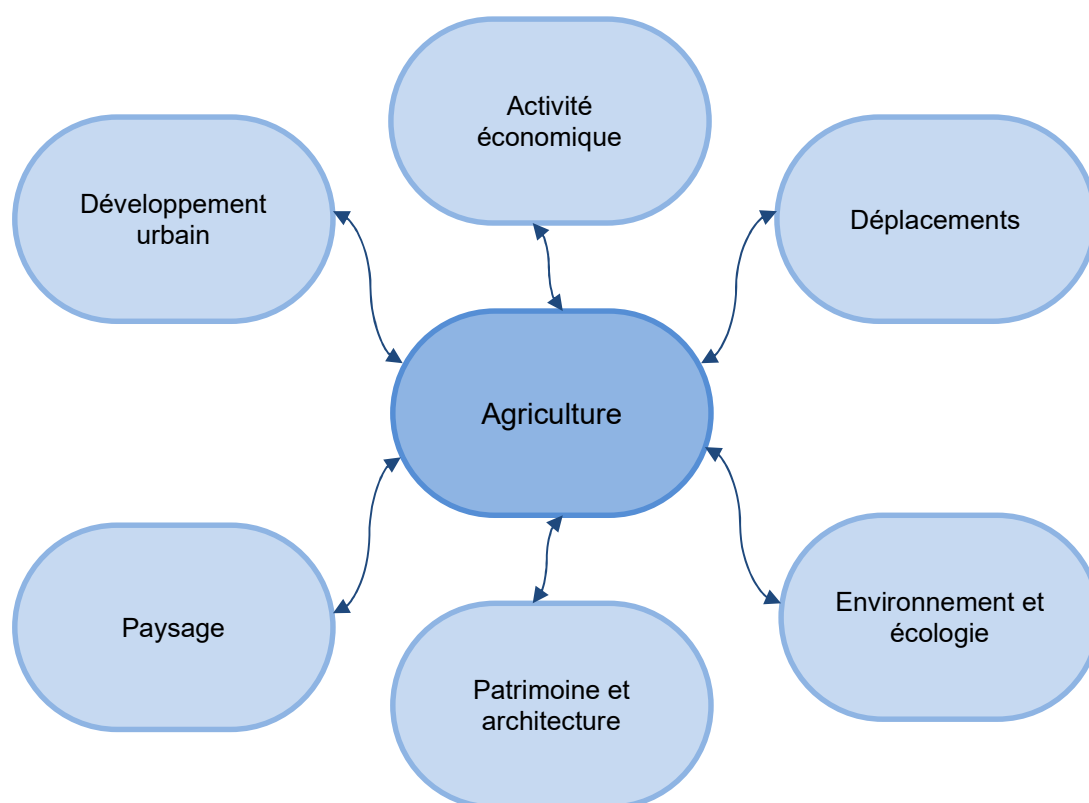
Introduction

La réalisation du diagnostic agricole entre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

L'objectif de ce document est de présenter les caractéristiques paysagères, architecturales, environnementales liées à l'agriculture, d'analyser les particularités de l'activité agricole et de relever les enjeux agricoles spécifiques au territoire.

Le diagnostic agricole s'appuie sur une étude de terrain et des échanges avec les agriculteurs et les viticulteurs permettant une prise en compte des problématiques et des besoins de la profession.

L'agriculture est un secteur directement en lien avec l'aménagement du territoire. Sa part surfacique est relativement importante à l'échelle du territoire intercommunal. L'agriculture a un rôle à jouer en termes d'emplois, de paysage et d'environnement. Elle façonne l'économie et l'identité locales.



Information méthodologique :

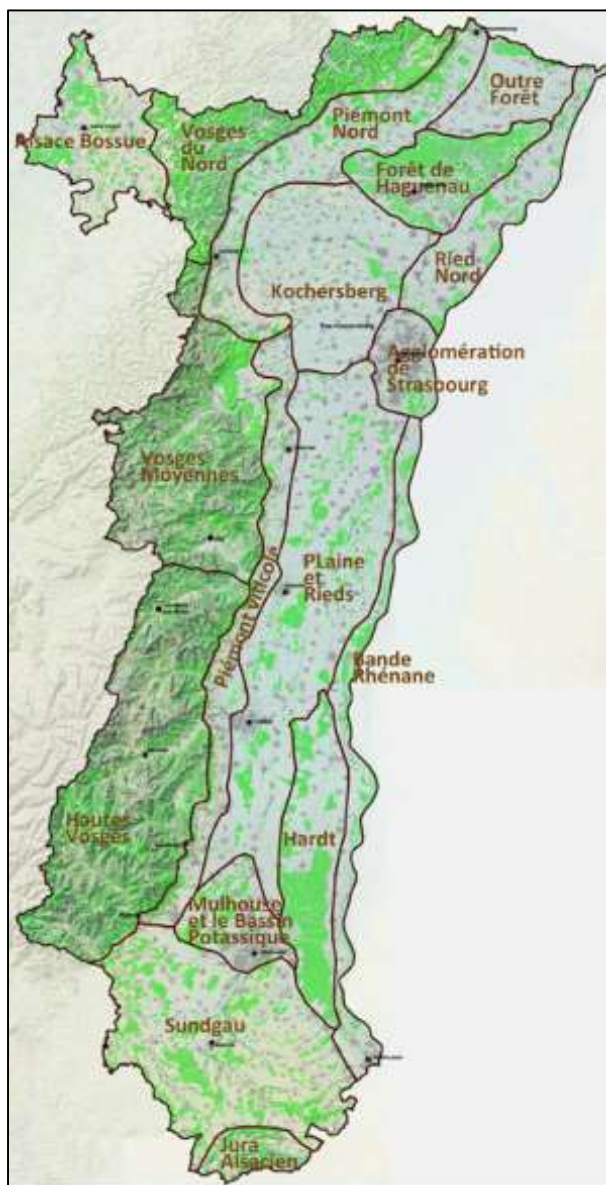
Le présent document a exploité toutes les sources statistiques officielles existantes à ce jour. Celles-ci ne sont pas toutes comparables et certaines sont anciennes (RGA 2010). Ces différentes informations seront complétées autant que faire se peut au travers d'une importante concertation agricole.

Cf. Chapitre 7 : Annexe méthodologique pour l'élaboration du diagnostic agricole.

1. Présentation du territoire

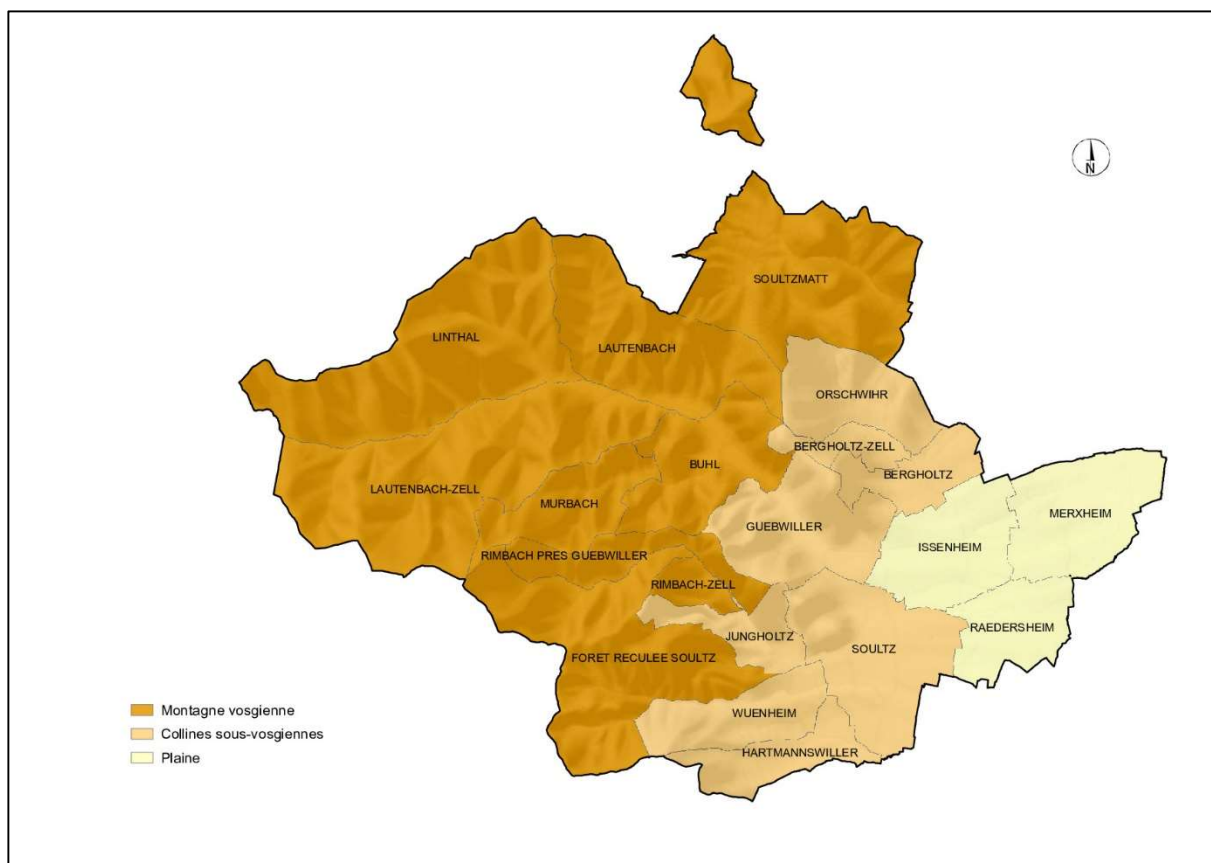
1.1. Unités paysagères

La région Alsace est constituée de dix-sept entités géographiques aux caractéristiques paysagères propres. Le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est concerné d'Est en Ouest par trois de ces entités : la Plaine et les Rieds, le Piémont viticole (ou collines sous-vosgiennes) et les Hautes-Vosges (ou montagne vosgienne).



Source : Atlas des paysages d'Alsace

Les neuf communes de la montagne vosgiennes sont Buhl, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Murbach, Rimbach, Rimbach-Zell, la forêt reculée de Soultz et Soultzmatt. Les huit communes des collines sous-vosgiennes sont Bergoltz, Bergoltz-Zell, Guebwiller, Hartmannswiller, Jungholtz, Orschwihr, Soultz et Wuenheim. Les trois communes de la plaine sont Issenheim, Merxheim et Raedersheim.



Source : ADAUHR

1.1.1. Plaine et rieds

La plaine alsacienne est encadrée à l'Est par le Rhin et à l'Ouest par l'Ill. Sa géographie plane est favorable à la mise en place de grandes cultures notamment céréalières et oléagineuses au-delà des villes et des villages concentrés et ceinturés de vergers. La plaine est également occupée par des cours d'eau et des étangs.

L'agriculture du débouché de la vallée de la Lauch et de la plaine alsacienne est représentée par des cultures de céréales, essentiellement de maïs à l'origine d'un paysage ouvert d'openfield. Initialement constitué de zones humides et de terrains fréquemment inondés ce vaste espace a fait l'objet de drainages. Les surfaces planes de la plaine deviennent favorables à la mise en grandes cultures et le paysage s'uniformise. Les collines sous-vosgiennes sont quant à elles cultivées en vigne comme au niveau des collines du Hornstein et du Liebourg et sous le Nez de Soultz. Des vergers et des jardins potagers notamment à l'Est de Soultz favorisent la diversité paysagère. Les espaces forestiers occupent une place restreinte. Ils sont localisés sur les hauteurs de l'Oberlinger et de l'Heidelberg et sont complétés de boisements au niveau de la plaine agricole au Sud d'Issenheim.



Source : Atlas des paysages d'Alsace

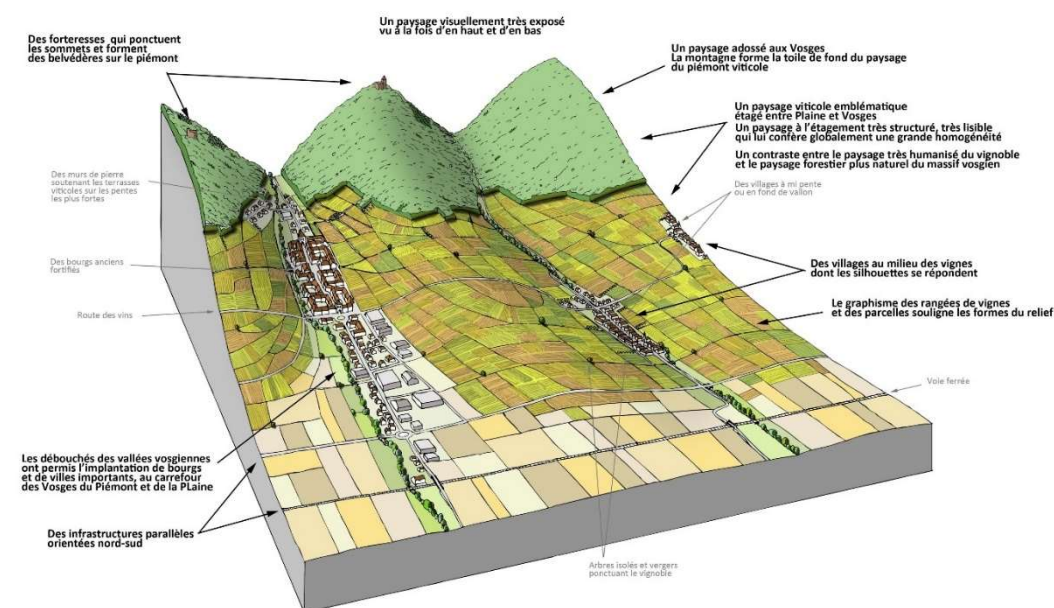
1.1.2. Piémont viticole (ou collines sous vosgiennes)

Le piémont viticole correspond à la terminaison orientale des Vosges. Son relief est contrasté et est caractérisé par des crêtes boisées, des pentes largement valorisées en vigne, parfois cultivées en vergers (à Hartmannswiller, à Schweighouse, à Wuenheim), des débouchés de vallées comportant des villes et des villages.

L'agriculture du piémont vosgien présente une mosaïque de cultures. La vigne est une composante marquante du paysage agricole et se localise principalement au niveau des collines Mont Saint-Georges, domaine d'Ollwiller, Rote Rain et Binsbourg et sous Hartmannswiller. La part des terrains consacrés à la viticulture est relativement équilibrée par rapport à la part de prairies et de terres labourables complétée par quelques pâtures. Ainsi l'élevage bovin et la polyculture en partie remplacée petit à petit par la monoculture de maïs complètent l'activité viticole. Des vergers et des jardins subsistent à l'intérieur et à proximité des villages comme en témoigne les vergers de production d'Ollwiller et au Meyenweg. L'étagement des cultures est représentatif de la transition entre agriculture de plaine et agriculture de montagne. Il n'en reste pas moins qu'à l'échelle des communes l'espace forestier prédomine sur l'espace agricole particulièrement au niveau des vallons étroits de Jungholtz, Thierenbach et Wuenheimerbach.

L'agriculture du piémont vosgien est spécialisée et représentée par la viticulture. La culture de la vigne est ancienne, patrimoniale et adaptée à la topographie contrastée et à la diversité

pédologique des versants encadrant la vallée de la Lauch. Les pentes sont aménagées en terrasses initialement soutenues par des murets en pierre sèche et parfois ensuite transformés en murs de béton. La vigne se cultive entre des altitudes de 230 mètres jusqu'à 450 mètres environ. En deçà et au-delà de ces altitudes l'espace est respectivement occupé par des cultures et des prairies et par la forêt. La limite entre chaque occupation du sol est nette. Outre la viticulture majoritaire en termes d'emprise spatiale, l'agriculture repose sur l'élevage bovin et la céréaliculture et en moindre mesure sur les vergers et les jardins potagers. Ces derniers créent une transition paysagère entre d'une part les villages groupés et d'autre part les cultures et la vigne comme à Orschwihr et à Bergoltz-Zell. L'ensemble de ces cultures donne au départ à voir une diversité paysagère. Cependant l'abandon de l'élevage, la disparition des prairies de fauche, le développement du maïs prenant le pas sur les autres cultures ont participé progressivement à l'uniformisation du paysage agricole.



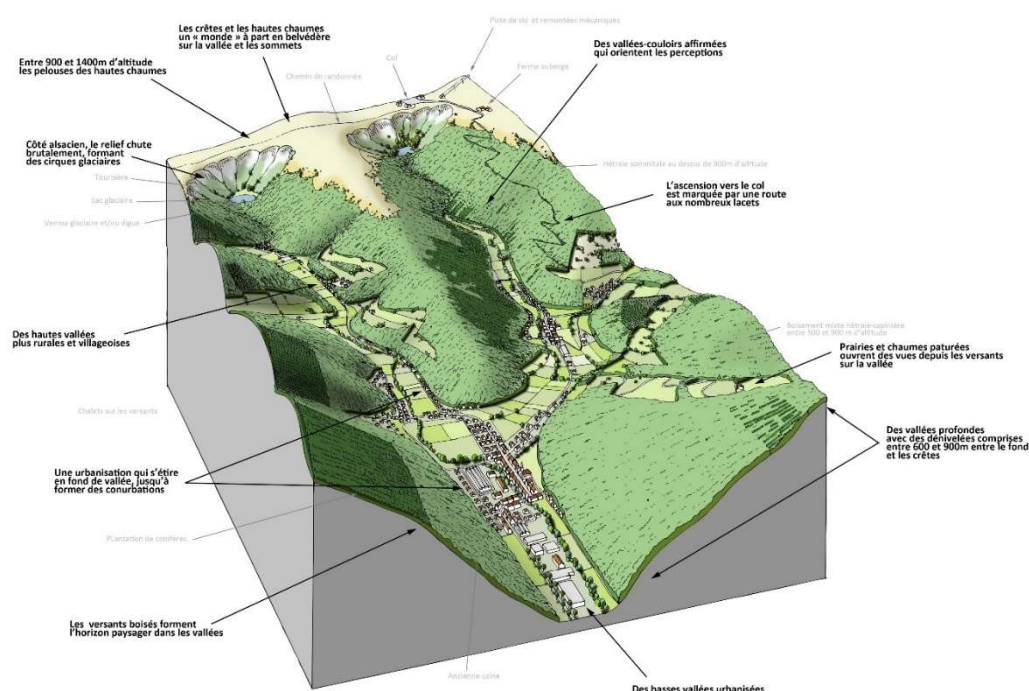
Source : Atlas des paysages d'Alsace

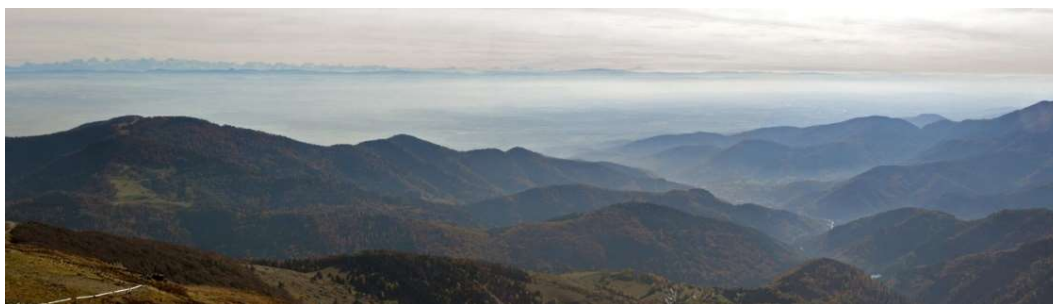
1.1.3. Hautes Vosges (ou montagne vosgienne)

La montagne vosgienne est marquée par un relief boisé de conifères et de feuillus ciselé en profondeur par des vallées ponctuellement occupées par des villes et villages dont l'étalement urbain en longueur est aujourd'hui continu. La forêt vosgienne dispose par endroit d'espaces ouverts, dégagés de toute végétation, utilisés pour les estives tandis que les fonds de vallée sont mis en valeur par des prairies de fauche et des pâturages.

L'agriculture en montagne de la haute vallée de la Lauch et des Hautes Chaumes est morcelée et marquée par l'élevage principalement bovin laitier mais aussi ovins et caprins. Le bétail pâture au niveau des prairies humides situées en bas des versants et en été au niveau des prairies d'altitude et des hautes chaumes notamment localisées au Nord-Ouest de Linthal et au Sud de Lautenbach-Zell. Cette activité d'élevage est complétée par de petites cultures de types vergers autour des villages et jardins potagers à proximité des habitations. Les espaces ouverts en altitude et redescendant sous forme de coulées vertes vers les villages se referment progressivement du fait notamment de la baisse des nombres d'élevages et d'animaux et de l'abandon des estives. Ainsi les espaces ouverts (landes, friches, prairies) de Lautenbach et Lautenbach-Zell, ont tendance à être colonisés et reboisés. Suivant la même logique les prairies situées à proximité des villages s'enfrichent également. La perte de milieux prairiaux par absence d'entretien ou abandon est estimé entre 50% et 70%. Il en découle une baisse de fourrage, une pratique de fauche plus intensive, un rapprochement de la lisière de la forêt des espaces bâtis, un enserrement des villages par les espaces boisés, une perte des espaces ouverts de transition entre le forestier et l'urbain et une fermeture des paysages.

L'agriculture en montagne au niveau de la moyenne vallée de la Lauch et des vallées étroites de Murbach et de Rimbach est essentiellement tournée vers l'élevage de bovins et de caprins mais aussi vers des cultures de subsistance. La topographie contrainte est à l'origine d'une concentration des espaces agricoles autour des villages et le long des vallons et des versants laissés boisés comme à Rimbach et Rimbach-Zell. Le paysage agricole est marqué autour des villages par des prairies utilisées principalement pour de la fauche et au sein du tissu d'habitat par des jardins potagers et des vergers ponctuels notamment à Schweighouse et à Bulh. Le bas des pentes escarpées fait ponctuellement l'objet de terrasses permettant une mise en valeur viticole tandis que le haut des pentes constitué des massifs forestiers voit ses clairières agricoles disparaître à la suite d'une reforestation naturelle.





Source : Atlas des paysages d'Alsace

1.2. Occupation du sol

Le territoire intercommunal est majoritairement occupé par des espaces forestiers (à 65%) largement concentrés sur la partie montagneuse à l'Ouest. Les espaces agricoles représentent un quart de la superficie du territoire et s'étendent largement à l'Est au niveau de la plaine et des collines sous-vosgiennes et sous forme de poche au sein de la forêt vosgienne à l'Ouest. Les espaces artificialisés représentent 10% de la superficie du territoire et sont concentrées le long et aux débouchés des vallées au niveau de la montagne et du piémont et sous forme de noyaux concentriques au niveau de la plaine à l'Est.

1.2.1. Milieux artificialisés

Les milieux artificialisés sont continus au niveau de la vallée principale et prennent la forme de villes et villages ruraux tandis qu'ils sont rassemblés en des villes et villages isolés au niveau de la plaine.

1.2.2. Milieux agricoles

Les espaces agricoles s'étendent largement au niveau de la plaine alsacienne (céréales) et du piémont vosgien (vigne) mais aussi au niveau des vallées et notamment le long de la Lauch (polyculture) et en bas de versants.

1.2.3. Milieux forestiers

Les espaces forestiers couvrent la majorité des versants vosgiens et une partie des crêtes. Dans la vallée et en plaine les boisements prennent la forme de deux massifs au Sud-Est et au Sud-Ouest d'Issenheim (Niederwald et Oberwald) et de ripisylve et de bosquet le long des cours d'eau (Quirenbach, Lauch, ruisseau de Wuenheim).

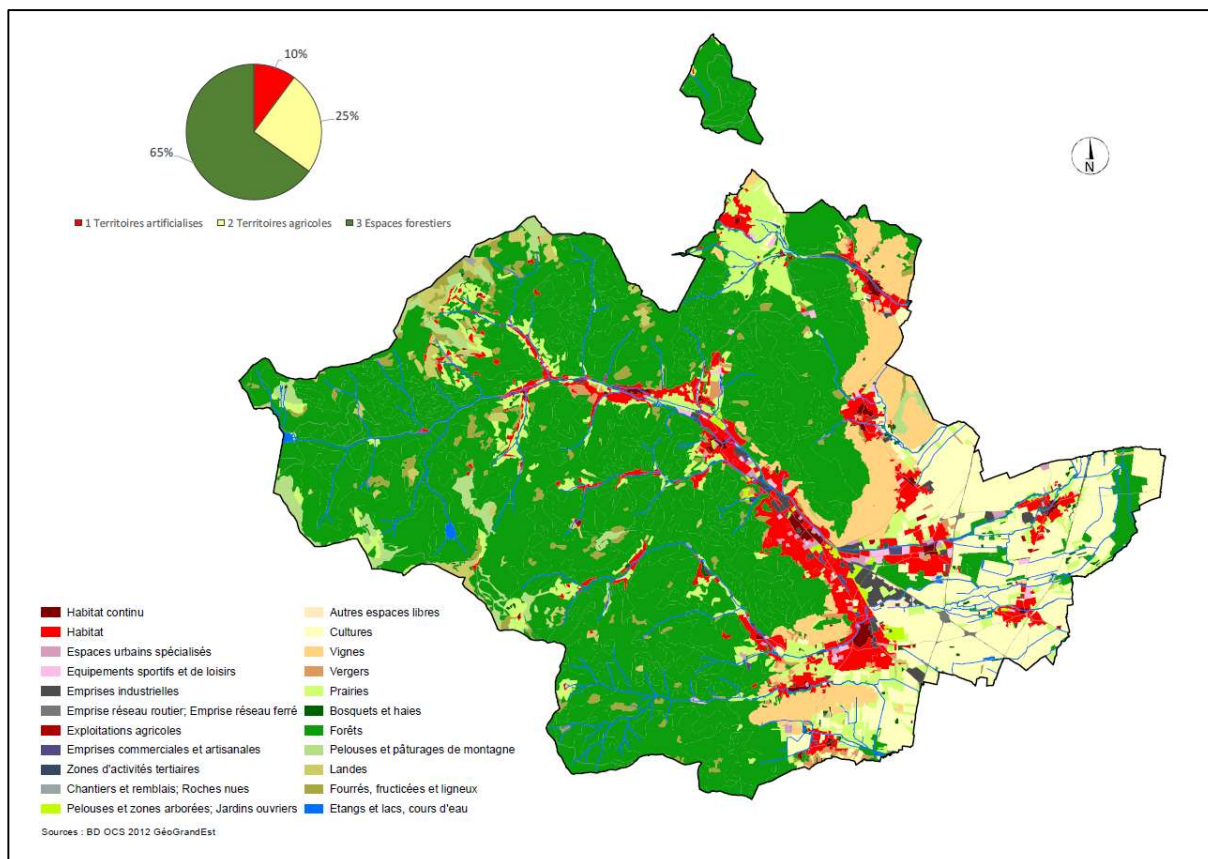
1.2.4. Milieux naturels ouverts (les landes et les pelouses)

Les principaux milieux naturels du territoire intercommunal correspondent à des landes et des pelouses (parfois calcaires) principalement localisées au niveau du piémont.

1.2.5. Cours d'eau et lacs

Le territoire intercommunal est parcouru par plusieurs cours d'eau dont le principal est la Lauch qui prend sa source au niveau du massif vosgien et qui s'écoule d'Ouest en Est jusqu'à la plaine alsacienne.

Le territoire intercommunal possède également deux lacs : le lac de la Lauch et le lac du Ballon. Le lac de la Lauch est d'origine artificielle et le lac du Ballon est d'origine naturelle et a été artificialisé par la suite. Les deux servent de retenues d'alimentation de la Lauch.



Sources : BD OCS 2012 GéoGrandEst

1.3. Hydrologie

1.3.1. Eaux superficielles

Les eaux superficielles du territoire prennent différentes formes en fonction de leur localisation :

- la Lauch et le Rimbach son principal affluent,
- les autres petits cours d'eau.

1.3.2. Nappes souterraines

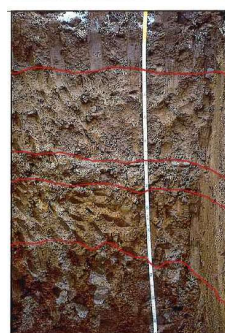
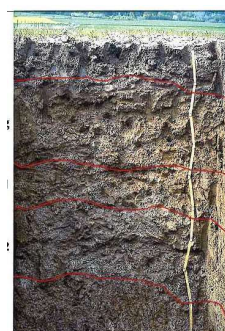
Les nappes souterraines du territoire sont caractérisées par deux types :

- les nappes dans le granite et le schiste de faible amplitude,
- la nappe phréatique de la Lauch qui s'imbrique dans la nappe phréatique de la plaine d'Alsace.

Ces sols ont des compositions différentes en fonction de leur localisation et présente des caractéristiques agronomiques très variées. La diversité des sols et la climatologie locale sont favorables à une valorisation viticole. Ces sols sont principalement de nature calcaire et sont caillouteux, sains et irrégulièrement profonds. Par endroit les sols sont limoneux et argileux marneux et présentent localement des plages de décalcification suite au lessivage du calcium.

Le glaciaire de piémont et les loess et lehm sont constitués des sols à dominante :

- limon sablo-argileux des pentes de la plaine et des collines. Ces sols sont favorables à un large éventail de cultures irriguées en été, sous réserve de l'évacuation de l'eau en excès.
- argile limono-sableuse des pentes de la plaine et des collines. Ces sols sont utilisables pour des cultures non irriguées en été, sous réserve de l'évacuation de l'eau en excès.
- limon argilo-sablieux au niveau des pentes de la plaine et des collines. Ces sols sont avantageux pour des cultures non irriguées en été, sous réserve de l'évacuation de l'eau en excès par fossés lorsque c'est possible.



Source : ARAA

Ces sols sont irrégulièrement profonds et ont tendance en fonction de leur taux d'argile à être hydromorphes et à être plus ou moins soumis à la contrainte de battance (sols formant une croûte en surface suite à des précipitations), d'excès d'eau et de ruissellement, et donc inondables. Il n'en reste pas moins que ces sols présentent un bon niveau de réserves nutritives du fait de la présence d'argile, de matière organique et d'une minéralisation lente, même si certains peuvent manquer de potassium.

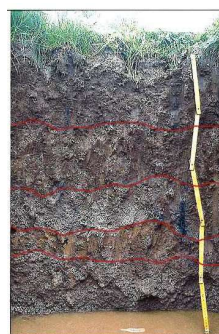
La plaine de l'III offre des sols :

- limono-argilo-sableux hydromorphe de la plaine alluviale,
- argilo-limoneux au niveau de la plaine alluviale,
- limono-argilo-sableux et limono-argileux au niveau de la plaine alluviale à galets.

Les sols superficiels de la plaine sont peu profonds, caillouteux et souvent filtrants tandis que les autres sols de la plaine sont profonds, argileux et hydromorphes.

Les alluvions des rivières vosgiennes au niveau des débouchés donnent des sols à composante :

- sablo-argilo-limoneuse au niveau de la plaine alluviale cultivée. Ces sols peuvent accueillir un éventail de cultures qui nécessite une irrigation en été, et sous réserve d'une amélioration de l'évacuation de l'eau en excès par fossés lorsque c'est possible.



- limono-sablo-argileux au niveau de la plaine alluviale cultivée. Ces sols ont des potentialités agronomiques importantes en cultures irriguées comme non irriguées en été, sous réserve d'une amélioration de l'évacuation de l'eau en excès par fossés lorsque cela est possible.



- sablo-argilo-limoneux au niveau de la plaine alluviale couverte de friches et de roselières. Ces sols ont des potentialités limitées pour des cultures non irriguées. Certains sols peuvent même être stériles du fait d'une trop forte abondance de sel.



- sablo-argilo-limoneux (nombreux galets) au niveau de la plaine alluviale à galets. Ces sols disposent de potentialités de production limitées en cultures d'été sans irrigation.
- limono-argileux (peu de galets) au niveau de la plaine alluviale à galets. Ces sols ont des potentialités intéressantes pour plusieurs type de cultures non irriguées en été.



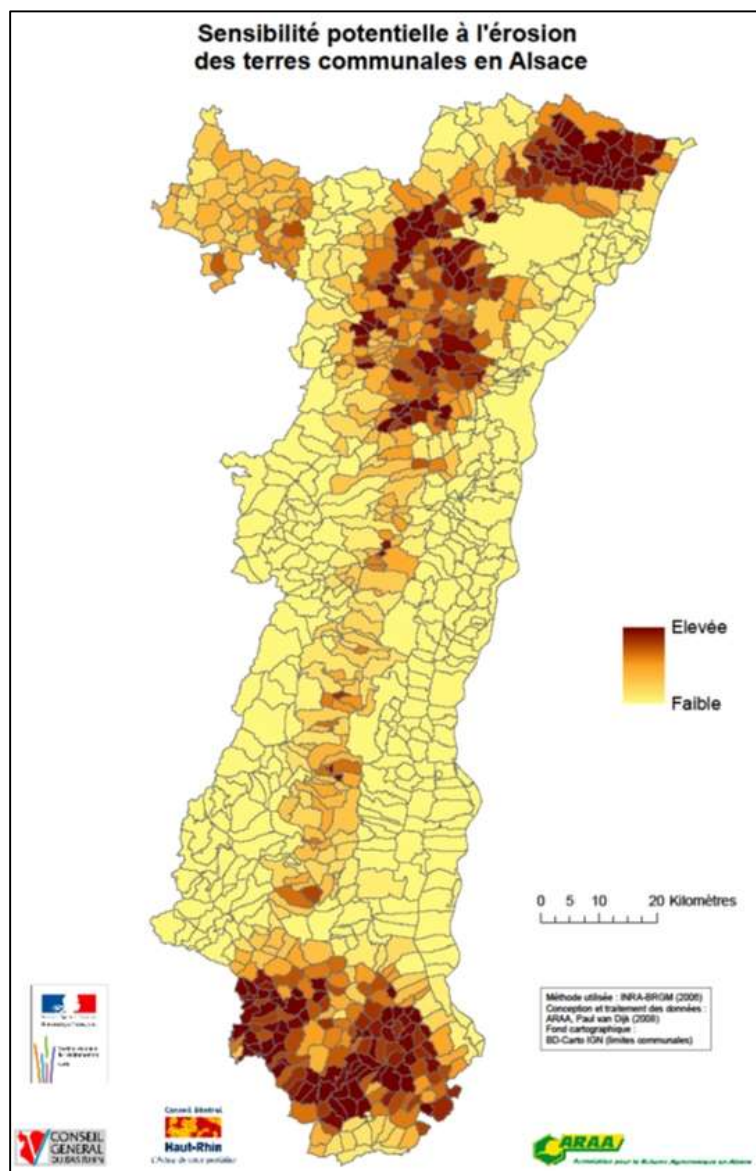
Source : ARAA

Ces sols sont soit sains superficiels et caillouteux ou profonds, soit hydromorphes de profondeur moyenne à importante, saisonnièrement indurés (sols initialement meubles devenus compacts) et localement lessivés (sols appauvris et dégradés). Les sols localisés en fonds de vallée sont plutôt argileux, hydromorphes et inondables.

1.4.2. Sensibilités des sols

1.4.2.1. Erosion

La sensibilité potentielle à l'érosion des terres communales du territoire est faible à modérée. Il apparaît que les terres les plus sensibles sont localisées au niveau des communes de piémont et particulièrement à Bergholtz-Zell.



Source : ARAA

La sensibilité des sols à l'érosion varie en fonction de leur localisation et de leurs caractéristiques, ainsi :

- les sols à dominante argileuse sont concernés par une sensibilité potentielle au ruissellement élevée,
- les sols principalement limoneux sont soumis à une sensibilité potentielle au ruissellement relativement modérée,
- les sols à tendance sableuses et caillouteuses sont exposés à une sensibilité potentielle au ruissellement a priori faible ou nulle.

1.4.2.2. Inondation

Un risque d'inondation est effectif le long de la Lauch et de ses affluents. Lorsqu'elles ont lieu les inondations se produisent généralement entre fin décembre et fin mai, à la suite d'épisodes pluvieux longs et continus ou rapides et importants, aggravés par la fonte nivale, ayant pour conséquences les débordements des cours d'eau. La survenue d'une inondation au niveau des surfaces agricoles a pour effet l'entraînement de terre par des courants d'eau au moment des crues.

1.4.2.3. Pouvoir épurateur des sols

Le pouvoir épurateur renvoie à la capacité des sols de :

- protection des eaux souterraines contre le risque de pollution organique non toxique et la protection des sols contre un excès de matière organique biodégradable non toxique,
- protection des eaux souterraines contre un risque de contamination biologique,
- protection des eaux souterraines contre le risque de lessivage d'éléments minéraux majeurs,
- protection des sols et des eaux souterraines contre les micropolluants métalliques ou organiques,
- protection des eaux de surface.

Le pouvoir épurateur des sols se mesure en prenant en compte les critères suivants :

- réserve utile du sol,
- classe hydromorphie,
- classe de risque de lessivage hivernal,
- ph et carbonatation.

1.4.3. Gestion des sols

1.4.3.1. Irrigation

L'irrigation est une pratique répandue au niveau du territoire intercommunal permettant l'arrosage artificiel des terres pour répondre au besoin en eau des cultures.

Les prélèvements d'eau permettant l'irrigation se font soit à partir de la nappe phréatique rhénane soit à partir des cours d'eau (dans la plaine).

L'irrigation permet de réguler et de mieux prévoir les variations de rendements agricoles. Cependant des prélèvements conséquents influent sur le niveau des cours d'eau particulièrement en période estivale.

En fonction des sols l'irrigation peut augmenter le risque de lessivage de nitrates des sols surtout pour les plus sensibles au déficit hydrique et est source de risque d'entraînement d'éléments solubles en profondeur pour les sols argileux présentant des fentes de retrait.

Une irrigation intensive peut également être le facteur d'un tassement des sols et avoir pour conséquence une limitation des potentiels de rendements à l'origine d'un risque de mauvaise utilisation des intrants.

1.4.3.2. Drainage

Le drainage est une pratique utilisée pour les cultures situées :

- au niveau des terres humides, touchées par un excès d'eau allant de quelques semaines à quelques mois par an en lien avec la présence d'une nappe perchée (situation rencontrée dans toutes les collines sous vosgiennes).

- au niveau des zones humides, concernées par un excès d'eau en continu en lien avec la présence d'une nappe permanente à faible profondeur (situation identifiée au niveau de la plaine).

Le drainage permet l'amélioration de l'utilisation des sols à un usage de culture et la réduction de la variabilité des rendements favorable à un ajustement des interventions de fertilisation et des utilisations de produits phytosanitaires.

Le drainage a néanmoins pour effet d'accélérer le transfert des éléments solubles (azote, produits phytosanitaires) vers les cours d'eau.

1.4.3.3. Produits phytosanitaires

L'utilisation de produits phytosanitaires particulièrement importante au niveau des cultures intensives peut avoir un impact sur la pollution des eaux avec le transfert de ces produits vers les eaux souterraines ou vers les eaux de surface par ruissellement.

Au-delà le transfert de produits phytosanitaires dans les eaux peut avoir pour conséquences d'intensifier le risque de lessivage, de ralentir le fonctionnement de l'activité biologique et d'agir sur la teneur en matière organique.

1.5. Environnement (pour rappel, voir Etat initial de l'environnement)

1.5.1. Natura 2000

La démarche Natura 2000 a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur l'ensemble de l'Union européenne en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation jugé favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces animales et végétales considérées comme d'intérêt communautaire.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites naturels désignés par chacun des 27 pays membres en application de deux Directives européennes :

- La Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des Oiseaux sauvages (« directive Oiseaux ») qui désigne les Zones de Protection Spéciales (ZPS) visant à préserver des espèces d'oiseaux sauvages menacés,
- La Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la Faune et de la Flore sauvages (« directive Habitats ») qui désigne les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Cette directive vise à protéger des habitats naturels, des espèces animales et végétales qui présentent un intérêt communautaire du fait de leur rareté ou des menaces pesant sur elles ou leurs habitats.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est concerné par cinq sites Natura 2000 qui peuvent comprendre des espaces agricoles :

- 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) :
 - Hautes-Vosges, Haut-Rhin (FR4211807)

- 4 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :
 - Hautes Vosges (FR4201807)
 - Promontoires siliceux (FR201805)
 - Collines Sous-Vosgiennes (FR201806)
 - Sites à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises (FR4202004)

La gestion de ces sites est du ressort de la DREAL Grand Est et leur animation est prise en charge par le PNR des Ballons des Vosges.

1.5.2. Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objet la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, et la sauvegarde des habitats naturels. Les ENS peuvent concerner des espaces agricoles.

Le territoire intercommunal dispose également de deux ENS :

- Lac du Ballon à Lautenbach-Zell,
- Effenberg à Orschwihr.

1.5.3. Réserves biologiques dirigées et intégrales

Les réserves biologiques dirigées et intégrales visent à protéger les espèces et les habitats remarquables ou menacés et à suivre l'évolution des écosystèmes.

Le territoire intercommunal dispose de deux réserves biologiques, l'une dirigée et l'autre intégrale au niveau de la forêt domaniale de Guebwiller, sur une superficie totale de près de 600 hectares. Elles peuvent comprendre des parcelles agricoles.

1.6. Eléments patrimoniaux

Les éléments patrimoniaux agricoles sont divers au sein du territoire intercommunal et prennent différentes formes. Ils sont qualifiés ci-dessous d'« architecturaux », de « naturels » et d'« agricoles ».

1.6.1. Eléments architecturaux

L'espace agricole du territoire intercommunal dispose de plusieurs éléments architecturaux historiques.

- Les anciennes fermes à caractère rural et montagnard en sont un exemple. Il s'agit de fermes isolées initialement utilisées durant la période de pâturage d'été. Elles disposent des caractéristiques suivantes : inscription dans la pente, construction à partir de matériaux locaux et revêtement par des enduits clairs.
- Les granges d'altitude font également partie du patrimoine architecturale des zones de montagne. A l'origine elles servent pour l'engrangement du foin.



Linthal



Lautenbach-Zell

- Les murs en pierre sèche en grès rose et granite des Vosges dans les vignes sont les témoins d'une pratique agricole patrimoniale. Ces murets permettent la culture de la vigne en terrasse au niveau des pentes les plus raides des coteaux.



Guebwiller



Soultzmatt-Wintzfelden

- Du petit patrimoine religieux prenant la forme de croix, de chapelles et d'autres monuments est également réparti de manière isolée dans le paysage agricole.



Guebwiller



Murbach

1.6.2. Eléments paysagers

L'espace agricole du territoire intercommunal dispose de plusieurs éléments paysagers témoins de la succession au cours du temps de différentes pratiques.

- Certains bosquets servaient autrefois de lieux de pâturage en complément des cultures. Cette pratique est nommée agropastoralisme et associe l'activité de culture et l'activité d'élevage. Ces bosquets se retrouvent aujourd'hui entourés de vastes espaces agricoles ouverts. Ils présentent un certain intérêt écologique en tant que réservoir de biodiversité.



Soultzmatt-Wintzfelden

- Des alignements d'arbres, vestiges d'une économie de production de bois, subsistent encore dans le paysage agricole. Ils constituent des marqueurs paysagers et des supports de biodiversité.



Merxheim



Hartmannswiller

- Les arbres isolés renvoient à une ancienne activité de polyculture. En effet cette pratique permet d'associer la production au niveau du sol sous forme de culture ou d'élevage à la production au niveau des arbres. L'association de ces deux niveaux de productions présentent l'avantage d'une complémentarité des fonctions. Les arbres participent à la fertilisation du sol par la création de matière organique. En été le feuillage des arbres constitue une barrière face au rayonnement solaire et permet de faire de l'ombre sur les cultures ou sur les animaux ce qui est favorable au maintien d'un certain niveau d'humidité au niveau du sols ou aux animaux.



Soultzmatt-Wintzfelden



Merxheim



Issenheim

- Les haies permettent de délimiter les différentes parcelles. La modernisation et l'intensification de l'agriculture et les opérations de remembrements ont conduit à la suppression d'une partie d'entre elles notamment en plaine. Les haies composées d'une variété d'espèces présentent plusieurs avantages aussi bien pour les cultures que pour l'élevage dont : l'amélioration de la qualité du sol, la lutte contre le vent, la diminution du ruissellement et le développement de la biodiversité.



Soultzmatt-Wintzfelden

- Les ripisylves constituent des formations végétales accompagnement les cours d'eau et marquent le cheminement des cours d'eau au niveau du paysage. La Lauch en particulier est longée par des cortèges végétaux et des bosquets. La présence de végétation le long des cours d'eau présente l'avantage de participer au maintien des berges, de filtrer les polluants, de limiter le risque d'inondation.



Buhl



Jungholtz

1.6.3. Eléments agricoles

L'espace agricole du territoire intercommunal possède plusieurs éléments agricoles intéressants d'un point de vue écologique.

- Les prairies sont utilisées en agriculture comme prairies de fauche ou pour les pâturages. Elles sont généralement localisées en fond de vallées et au niveau des versants (Glashütte, Gustiberg, Wintzfelden). Les prairies de fauche et les pâturages présentent une diversité floristique plus ou moins riche en fonction de la pression d'exploitation et une faune intéressante caractéristique des paysages ouverts.



Soultzmatt-Wintzfelden



Jungholtz

- Les pelouses calcaires du territoire sont localisées à Orschwihr sur les collines du Bollenberg. Elles présentent un intérêt écologique particulier du fait de la présence d'une faune et d'une flore spécialisées et diversifiées comprenant de nombreuses espèces remarquables.



Orschwihr



Soultzmatt-Wintzfelden

- Les chaumes correspondent aux prairies d'altitude. Les hautes-chaumes primaires du Grand Ballon se développent au-dessus de 1300 m et les chaumes secondaires issues d'anciens défrichements entre 600 m et 1400 m d'altitude. Lorsque la pression de pâturage est régulière les landes sont composées de pelouses dont la richesse végétale présente un intérêt écologique. Lorsque la pression est faible les landes sont à callune et à myrtille et leur diversité floristique est plus faible. Les landes disposent également d'une faune d'altitude intéressante.

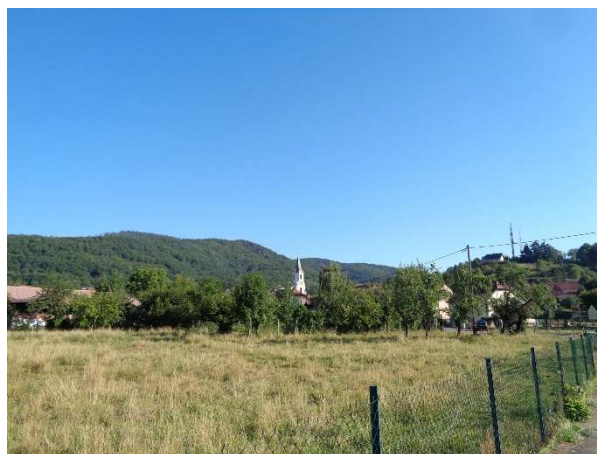


Lautenbach-Zell

- Les vergers et les prés vergers sont des marqueurs de l'identité paysagère du territoire. Ceinturant anciennement les villes et les villages sous forme de parcelles de plein champ ils se cantonnent aujourd'hui aux côteaux diversifiés d'Hartmannswiller et de Wuenheim, aux espaces distincts à Schweighouse, au Nord-Est de Soultz et d'Issenheim, aux interstices avec les habitations et en terrasses des communes de la vallée. Ils sont initialement composés, à l'échelle du territoire intercommunal, de nombreuses variétés d'arbres. En plaine et sur le piémont viticole ils sont à l'origine constitués de quetschiers, poiriers, pêchers de vignes et noyers et sont aujourd'hui essentiellement représentés par des cerisiers. Leur flore et leur faune est relativement riche et notamment lorsqu'ils sont cultivés de manière extensive.



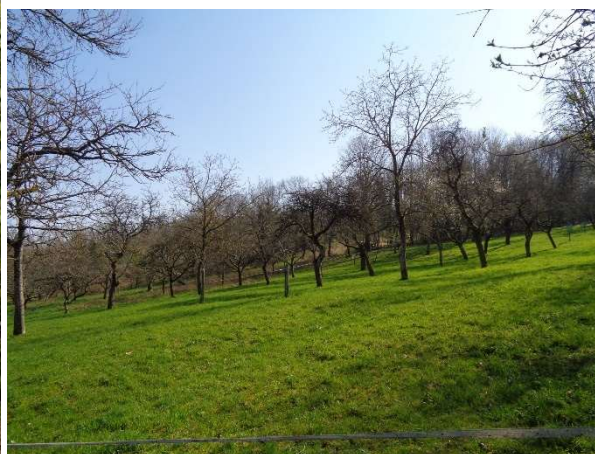
Wuenheim



Lautenbach



Soultz



En résumé...

Les unités géographiques, la plaine et les rieds, le piémont viticole et les Hautes-Vosges, façonnent les paysages agricoles du territoire. Le relief plat de la plaine est propice aux cultures de céréales, le relief pentu du piémont est favorable à la viticulture, le relief contrasté de montagne est intéressant pour l'élevage (présence de prairie en fond de vallée et de pâtures en altitude).

L'occupation du sol à l'échelle intercommunale est marquée par une importante présence de la forêt (65%) et de l'agriculture (25%).

La variété des sols est favorable à la diversité agronomique et à la multiplicité de valorisation agricole.

Une partie des terres agricoles est sensible à l'érosion et au risque d'inondation (le long de la Lauch et de ses affluents).

L'irrigation et le drainage sont pratiqués en fonction de la localisation des terres agricoles et des types de cultures. L'irrigation concerne particulièrement les cultures céréalières de plaine tandis que le drainage vise les parcelles situées au niveau des terres et zones humides.

L'agriculture intense notamment localisée en plaine a recours à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Une partie des surfaces agricoles est concernée par des périmètres de protection de l'environnement issus du réseau Natura 2000 : zones de protection spéciales relevant de la directive dite « Oiseaux » et zones spéciales de conservation relevant de la directive dite « Habitat ».

L'espace agricole présente de nombreux éléments patrimoniaux architecturaux (anciennes fermes et granges, murs en pierre sèche, petit patrimoine religieux), paysagers (bosquets, alignements d'arbres, arbres isolés, haies) et agricoles (prairies, pelouses calcaires, landes, vergers et prés vergers).

2. Analyse de l'activité agricole

Avertissement : les données chiffrées des paragraphes suivants proviennent de sources différentes. Principalement le RGA de 2010 et les fichiers SIRET/SIREN de 2019. Ces différences de sources, mais aussi de dates, expliquent certaines variations d'un tableau/graphique à l'autre (notamment concernant le nombre d'exploitations).

2.1. Surface agricole utilisée

La Surface Agricole Utilisée (SAU) englobe les superficies des terres labourables, des cultures permanentes, toujours en herbe de légumes, fleurs et autres et cultivées de l'exploitation. Le tableau ci-contre montre une croissance de cette SAU entre 1988 et 2010 à l'échelle intercommunale avec une progression d'environ 17%.

L'évolution de la SAU est disparate en fonction des communes ainsi les communes ont vu leur SAU soit croître (communes en vert), soit se stabiliser (communes en jaune), soit décroître (communes en rouge).

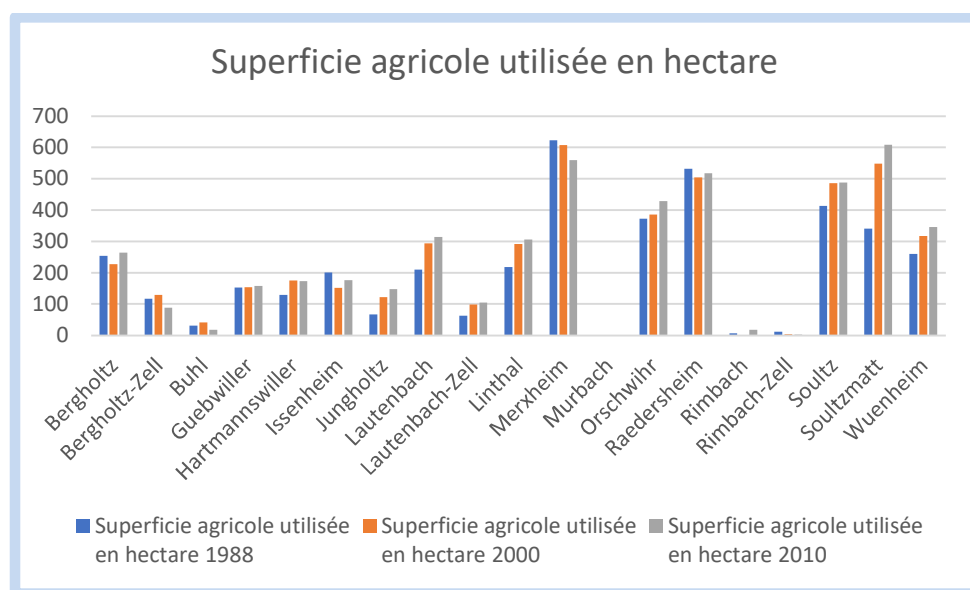
Les communes de Lautenbach et Soultzmatt enregistrent une forte hausse de leur SAU. A l'inverse la commune de Merxheim est touchée par une baisse significative de sa SAU.

Sur l'ensemble du territoire intercommunal la SAU a augmenté de 715 hectares entre 1988 et 2010. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la taille des exploitations sur cette même période.

Communes / CCRG	Superficie agricole utilisée en hectare		
	2010	2000	1988
Bergholtz	264	227	254
Bergholtz-Zell	88	129	117
Buhl	18	41	31
Guebwiller	158	154	153
Hartmannswiller	173	175	129
Issenheim	176	152	201
Jungholtz	148	122	67
Lautenbach	314	294	210
Lautenbach-Zell	105	98	63
Linthal	306	292	218
Merxheim	559	607	623
Murbach	1	0	0
Orschwihr	429	386	372
Raetersheim	517	504	532
Rimbach	18	0	6
Rimbach-Zell	2	3	12
Soultz	488	486	413
Soultzmatt	608	548	341
Wuenheim	346	317	260
CCRG	4718	4535	4002

Source : RGA 2010

	Variation positive de plus de 20 ha
	Variation entre moins de 20 ha et plus de 20 ha
	Variation négative de plus de 20 ha

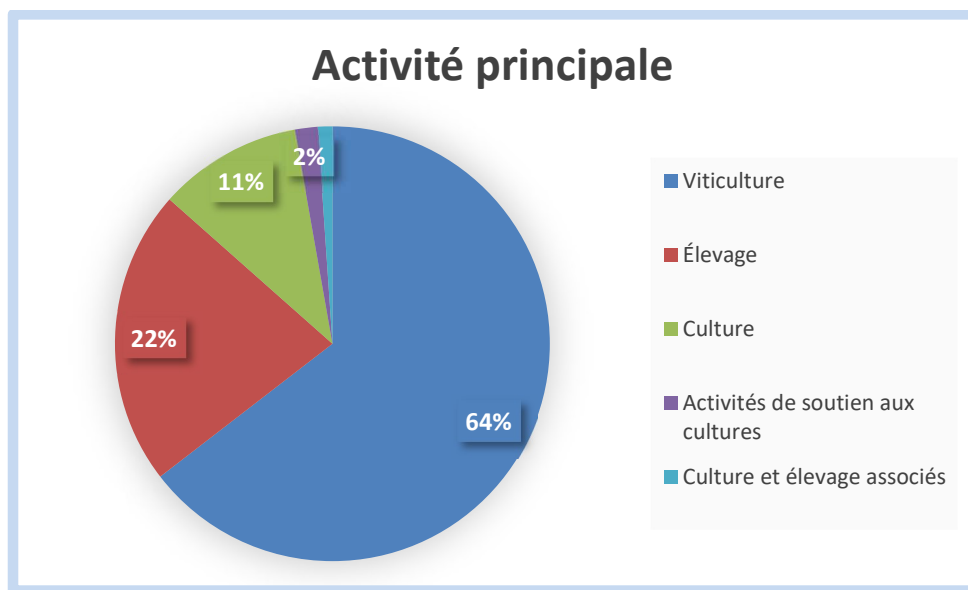


2.2. Typologie d'agriculture

Les exploitations du territoire intercommunal sont majoritairement tournées vers la viticulture (65% environ), puis vers l'élevage (22% environ) et vers la culture (10% environ). Les autres sont destinées à la culture et à l'élevage de manière associée ou à des activités de soutien aux cultures.

Activité principale	Nombre d'exploitations en 2019
Viticulture	302
Élevage	103
Culture	50
Activités de soutien aux cultures	8
Culture et élevage associés	5
	468

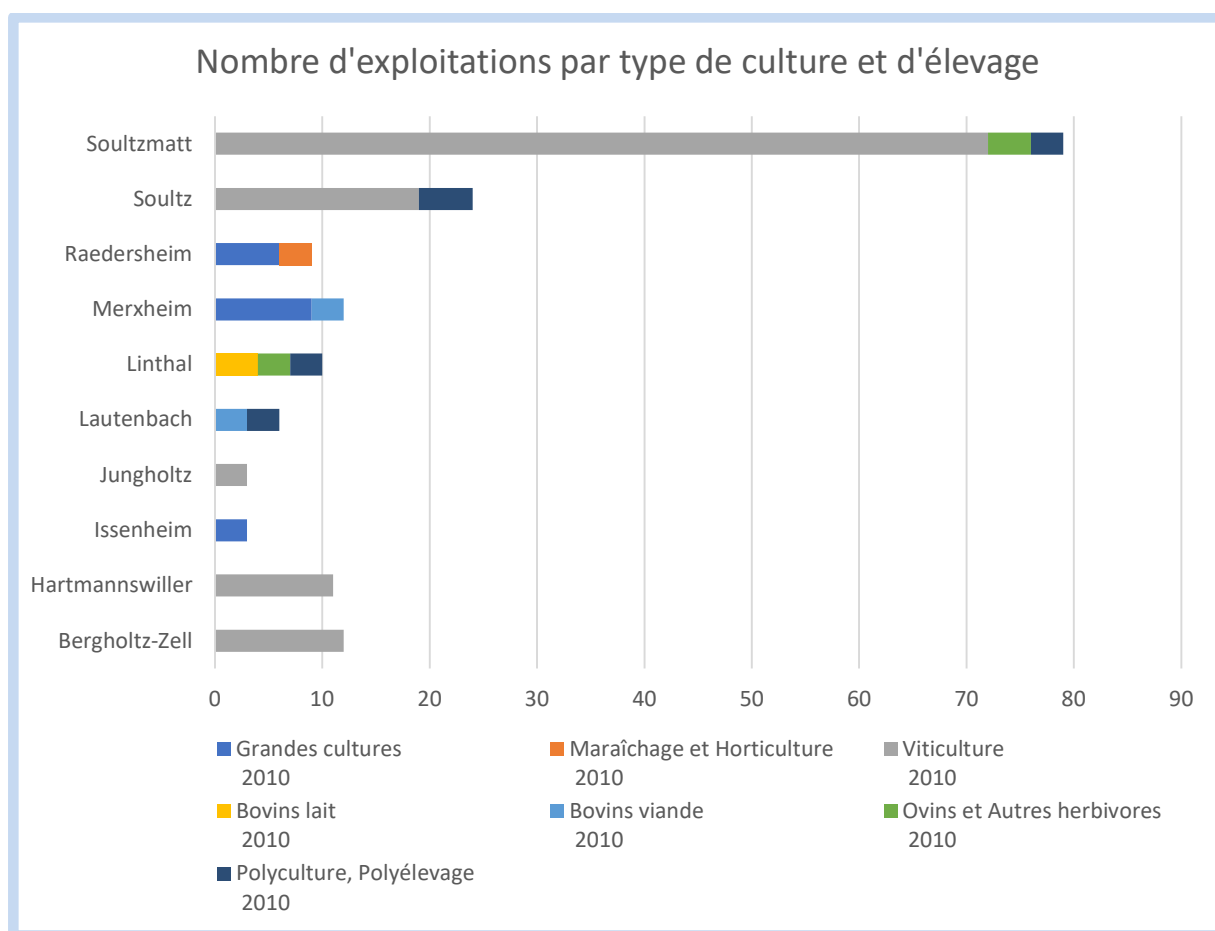
Source : SIRET/SIREN 2019



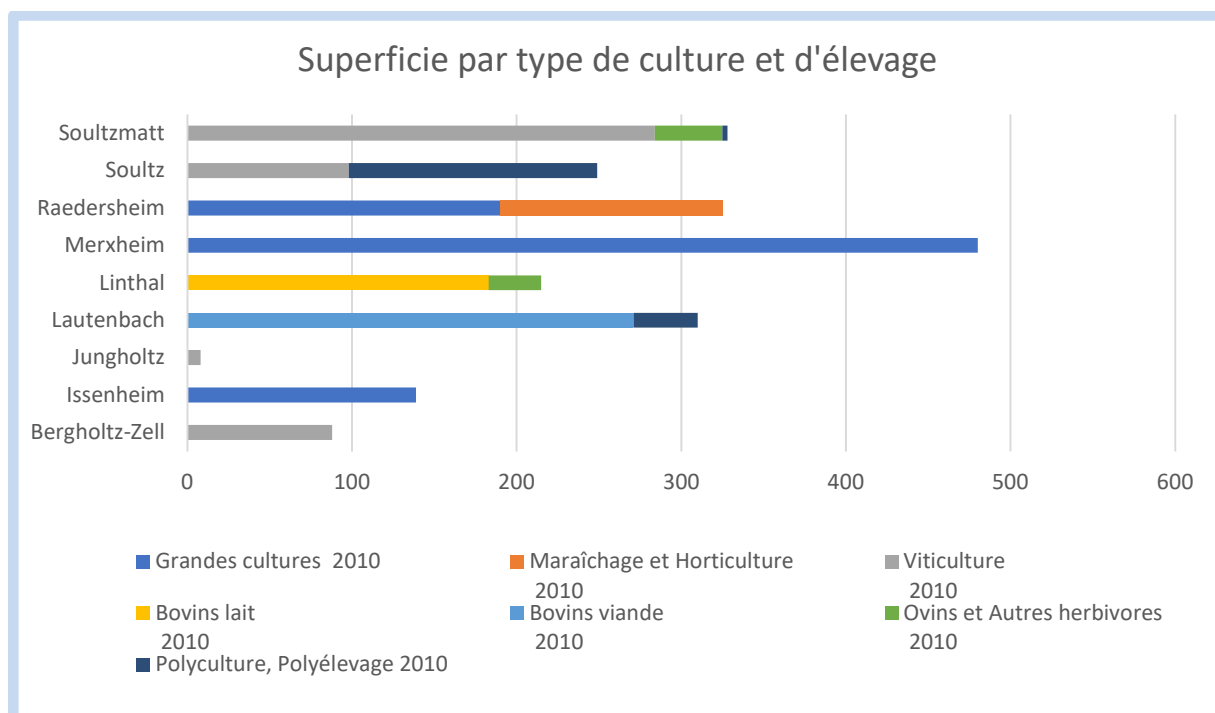
Source : SIRET/SIREN 2019

Le nombre d'exploitations varie en fonction du type de culture. Ainsi les exploitations vouées à la viticulture sont très nombreuses et celles destinées à d'autres cultures sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses. En effet les exploitations viticoles valorisent majoritairement des surfaces de petite taille.

A l'échelle intercommunale, les superficies exploitées par type de culture sont importantes pour les céréales, la vigne, l'élevage bovin viande et bovin lait, le maraichage et l'horticulture ainsi que la polyculture.



Source : RGA 2010



Source : RGA 2010

En outre, une exploitation agricole pratiquant l'élevage de bovins pour viande est située au centre du village de Wuenheim.

2.2.1. Orientations technico-économiques

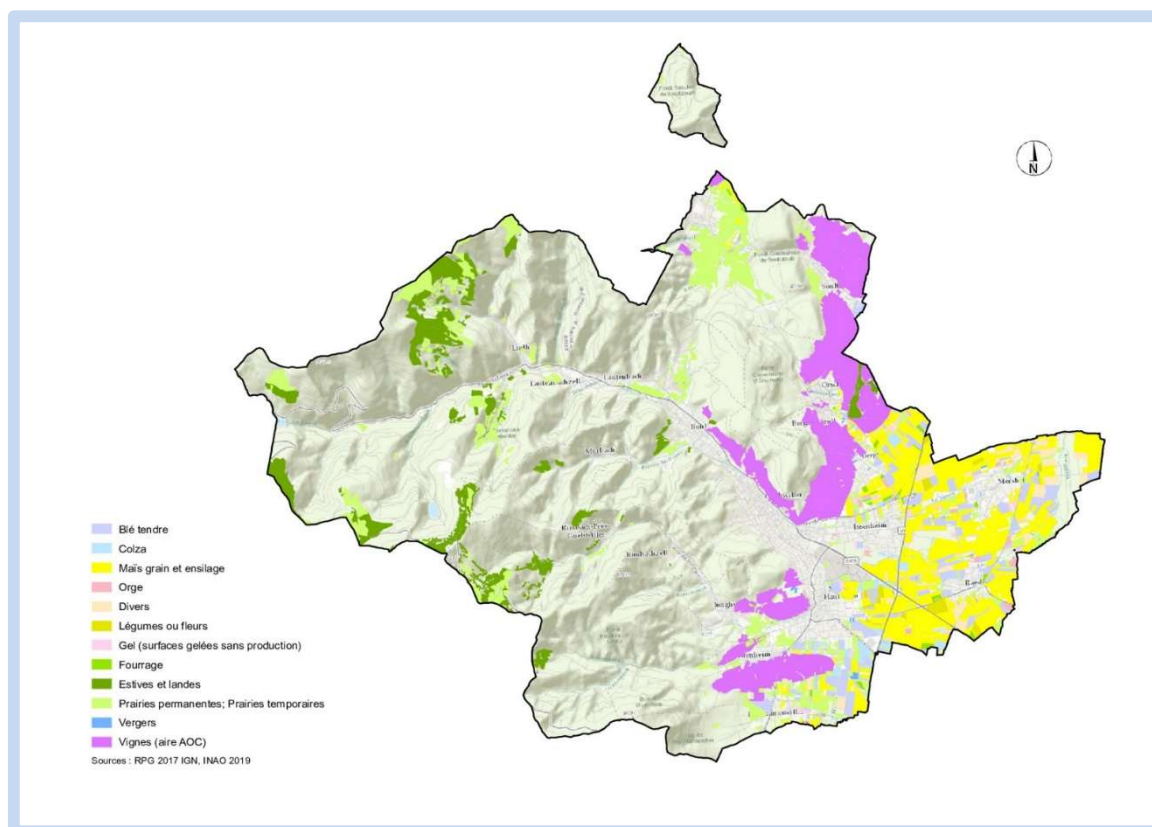
L'orientation technico-économique est désignée à partir de l'activité agricole du plus grand nombre d'exploitations des communes. Il en ressort que l'économie agricole principale des communes de plaine est basée sur la céréaliculture, de piémont sur la viticulture et de montagne sur l'élevage.

Communes	Orientations technico-économiques
Bergholtz	Viticulture
Bergholtz-Zell	Viticulture
Buhl	Viticulture
Guebwiller	Viticulture
Hartmannswiller	Viticulture
Issenheim	Polyculture et polyélevage
Jungholtz	Viticulture
Lautenbach	Elevage (bovins viande)
Lautenbach-Zell	Elevage (autres herbivores)
Linthal	Elevage (bovins lait)
Merxheim	Culture de céréales et d'oléagineux
Murbach	Viticulture
Orschwihr	Viticulture
Raedersheim	Polyculture et polyélevage
Rimbach	Elevage (autres herbivores)
Rimbach-Zell	Elevage (autres herbivores)
Soultz	Viticulture
Soultzmatt	Viticulture
Wuenheim	Viticulture

Source : RGA 2010

2.2.2. Types de culture

Les cultures occupant le plus d'espace sont celles destinées à la vigne et aux céréales, (majoritairement pour du maïs à usages de grain et d'ensilage, minoritairement pour du blé tendre, et marginalement pour de l'orge). Les prairies permanentes et temporaires, les parcelles destinées au fourrage et les landes et les estives sont également étendues. Les cultures prenant le moins d'espace sont celles destinées aux oléagineux (en grande partie colza et en petite partie soja), aux vergers et aux légumes, fruits ou fleurs. Certaines surfaces agricoles restreintes sont en jachères, pour la plupart longue de 6 ans ou plus déclarées comme ayant un intérêt écologique.

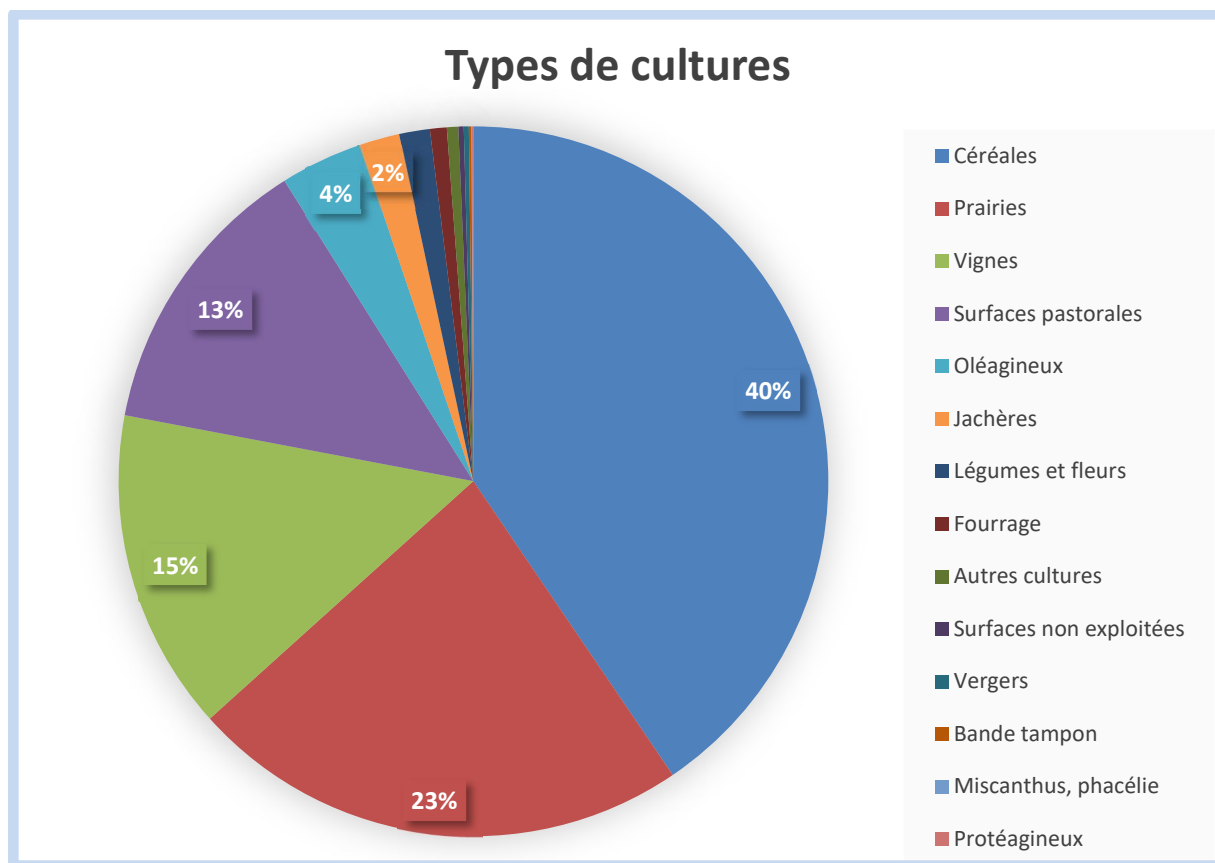


Source : RPG 2017

Superficie dédiée à chaque type de culture :

Type de culture	Surface en ha
Maïs grain et ensilage	1238,63
Vignes (CCRG 2015)	981,59
Prairies permanentes	863,88
Estives et landes	538,12
Blé tendre	391,49
Prairies temporaires	102,10
Autres oléagineux	76,11
Gel (surfaces gelées sans production)	74,83
Colza	63,73
Légumes ou fleurs	57,07
Fourrage	31,78
Orge	28,92
Autres cultures industrielles	20,89
Tournesol	14,13
Divers	13,48
Vergers	9,69
Autres céréales	5,47
Protéagineux	2,42

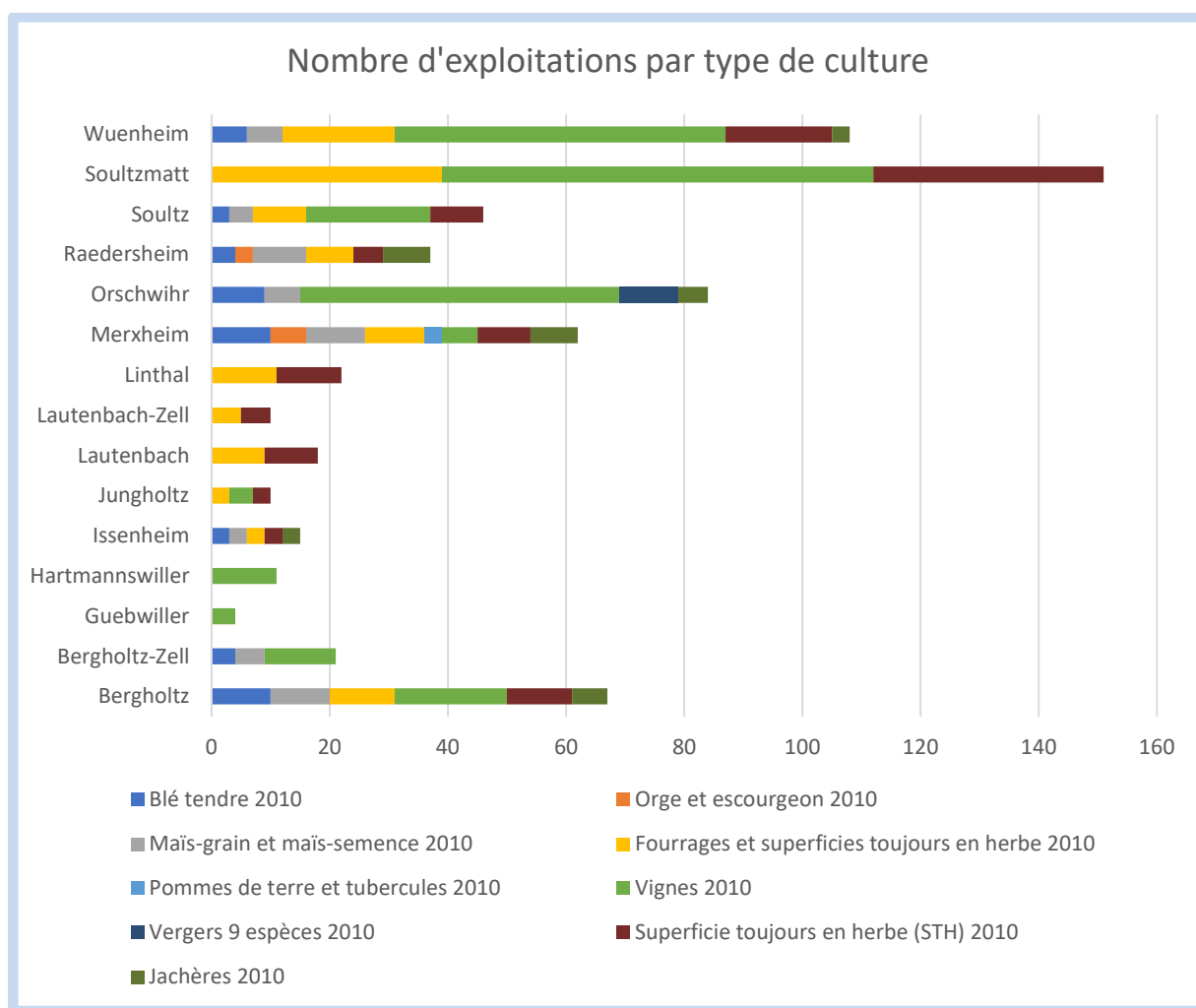
Source : RPG 2017 et CCRG



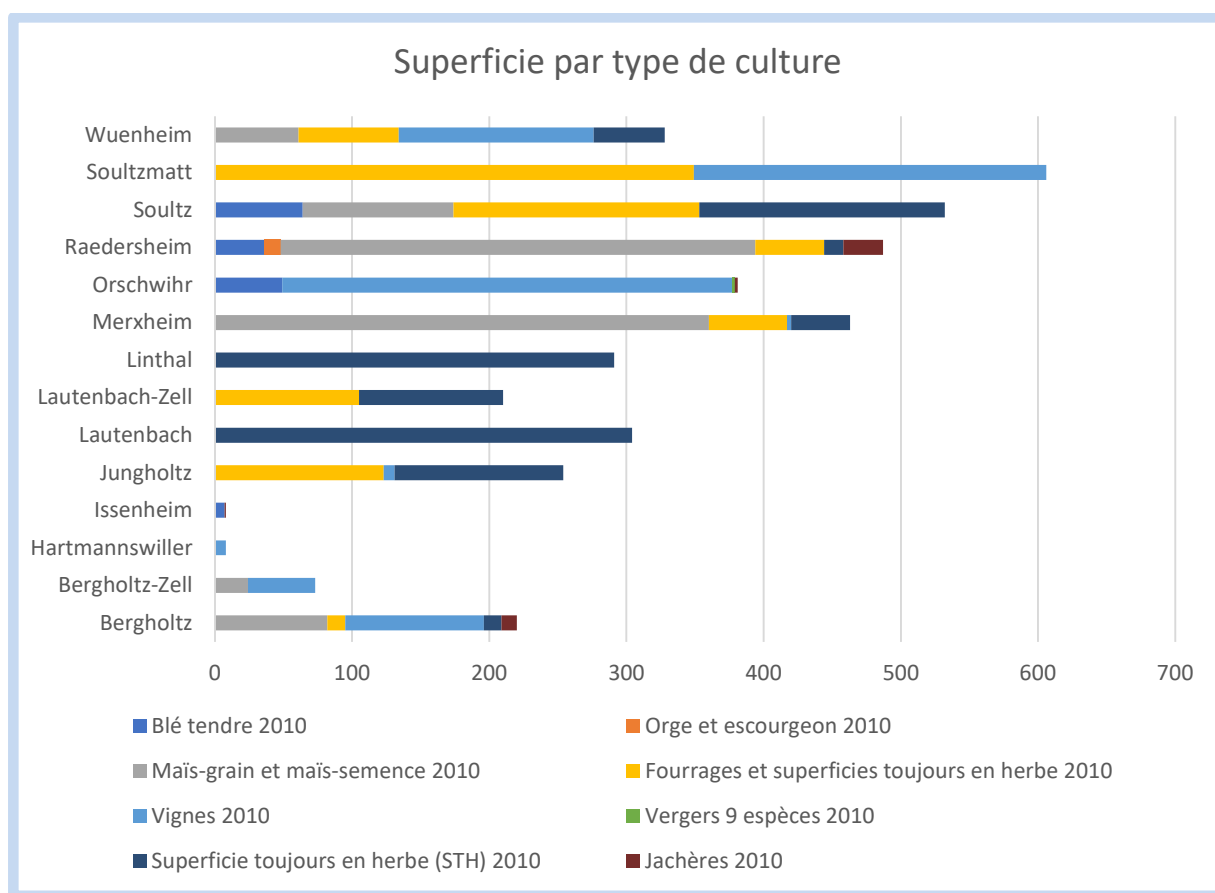
Source : RPG 2017

En termes de culture un grand nombre d'exploitations est tourné vers la viticulture (environ 260) mais aussi vers les surfaces en herbes (environ 280) dont une partie est utilisée pour le fourrage. Les exploitations mettant en valeur des vergers sont particulièrement représentées et concentrées à Orschwihr (environ 10).

Les cultures utilisant le plus d'espace sont celles destinées aux superficies toujours en herbe (à vocation de fourrage et autres), à la vigne, aux céréales. Une petite partie des surfaces est laissée en jachère (notamment à Bergholtz, Issenheim, Orschwihr et Raedersheim).

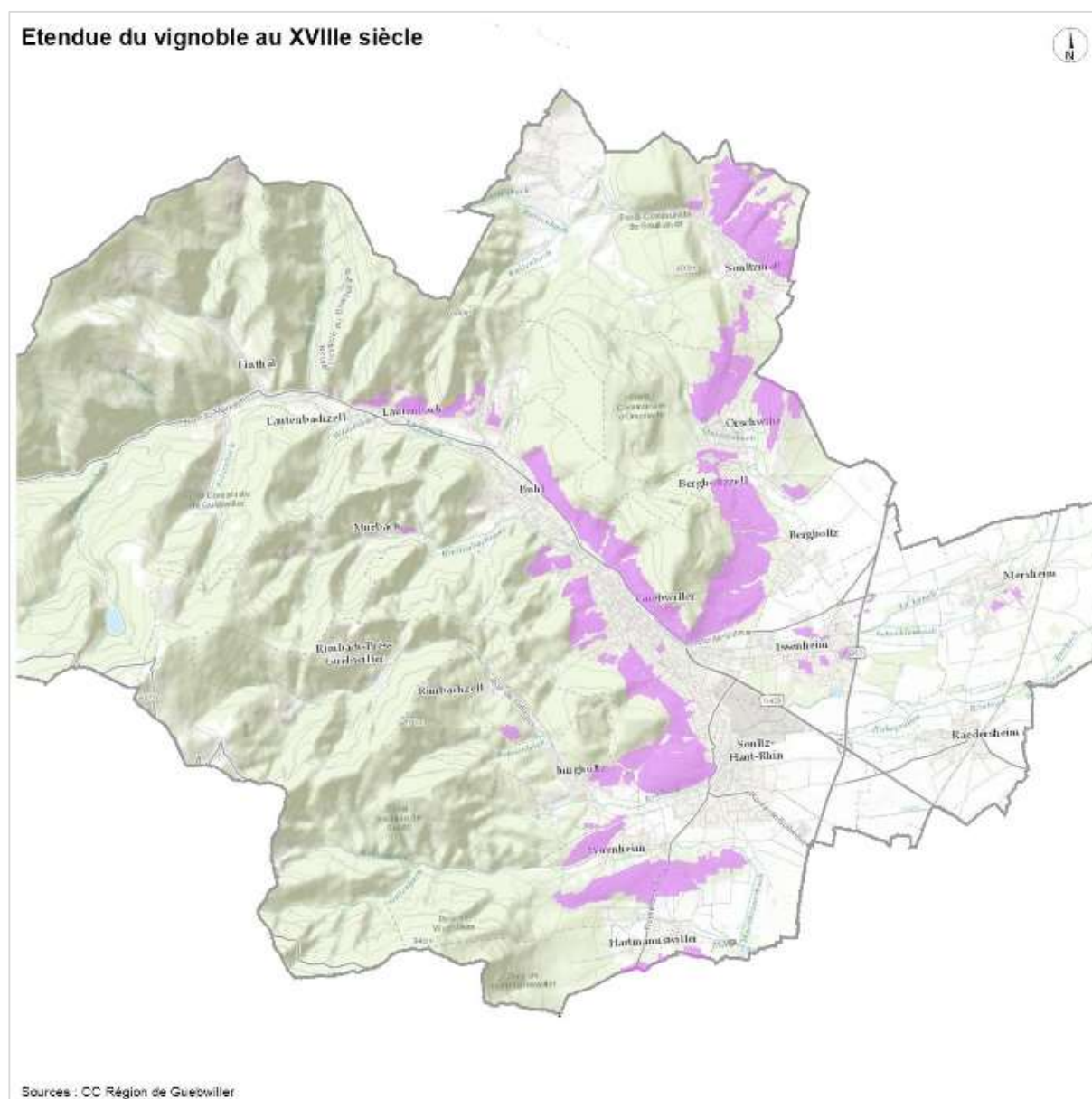


Source : RGA 2010

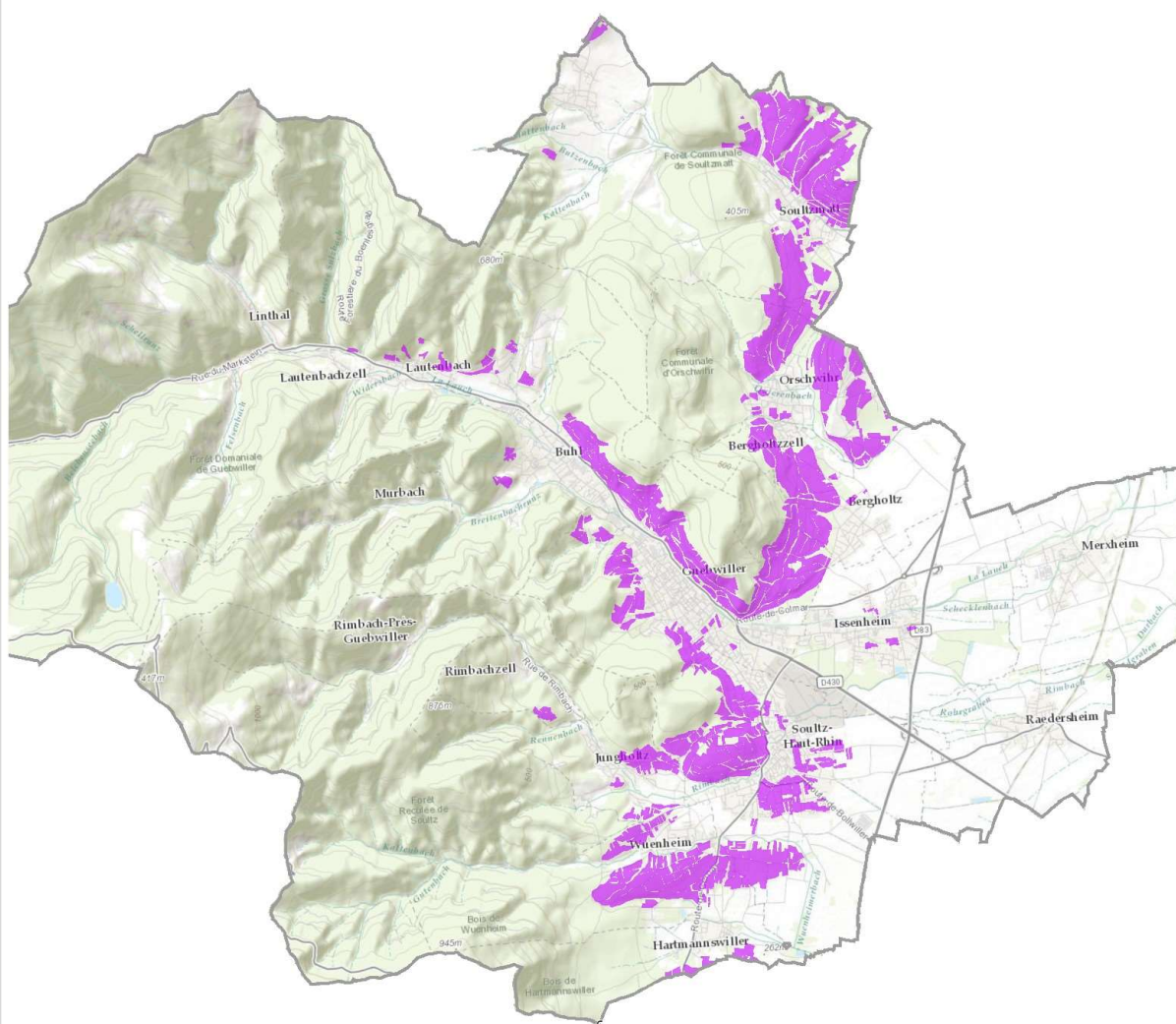


Source : RGA 2010

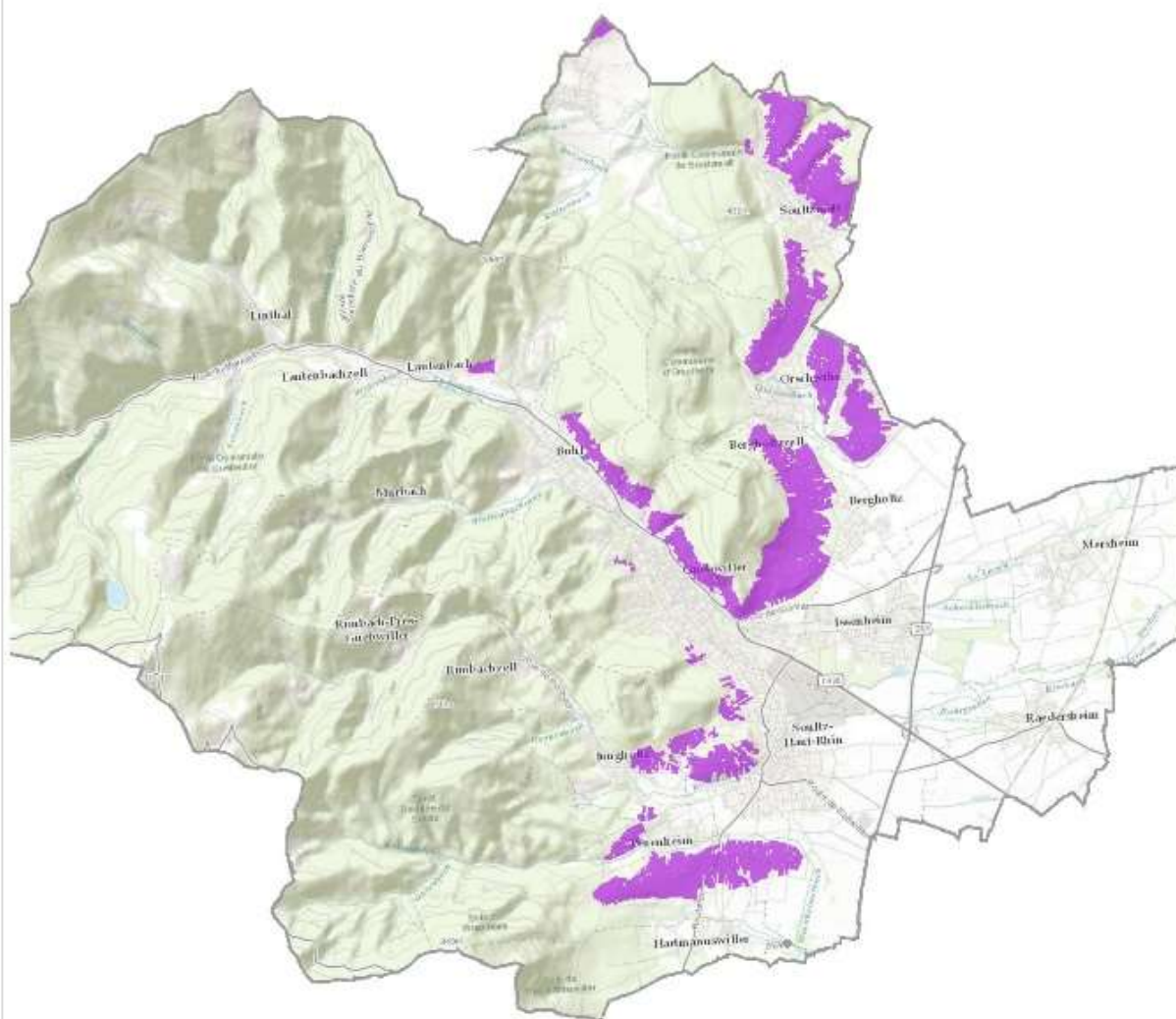
Cartes d'évolution du vignoble :



Etendue du vignoble en 1880

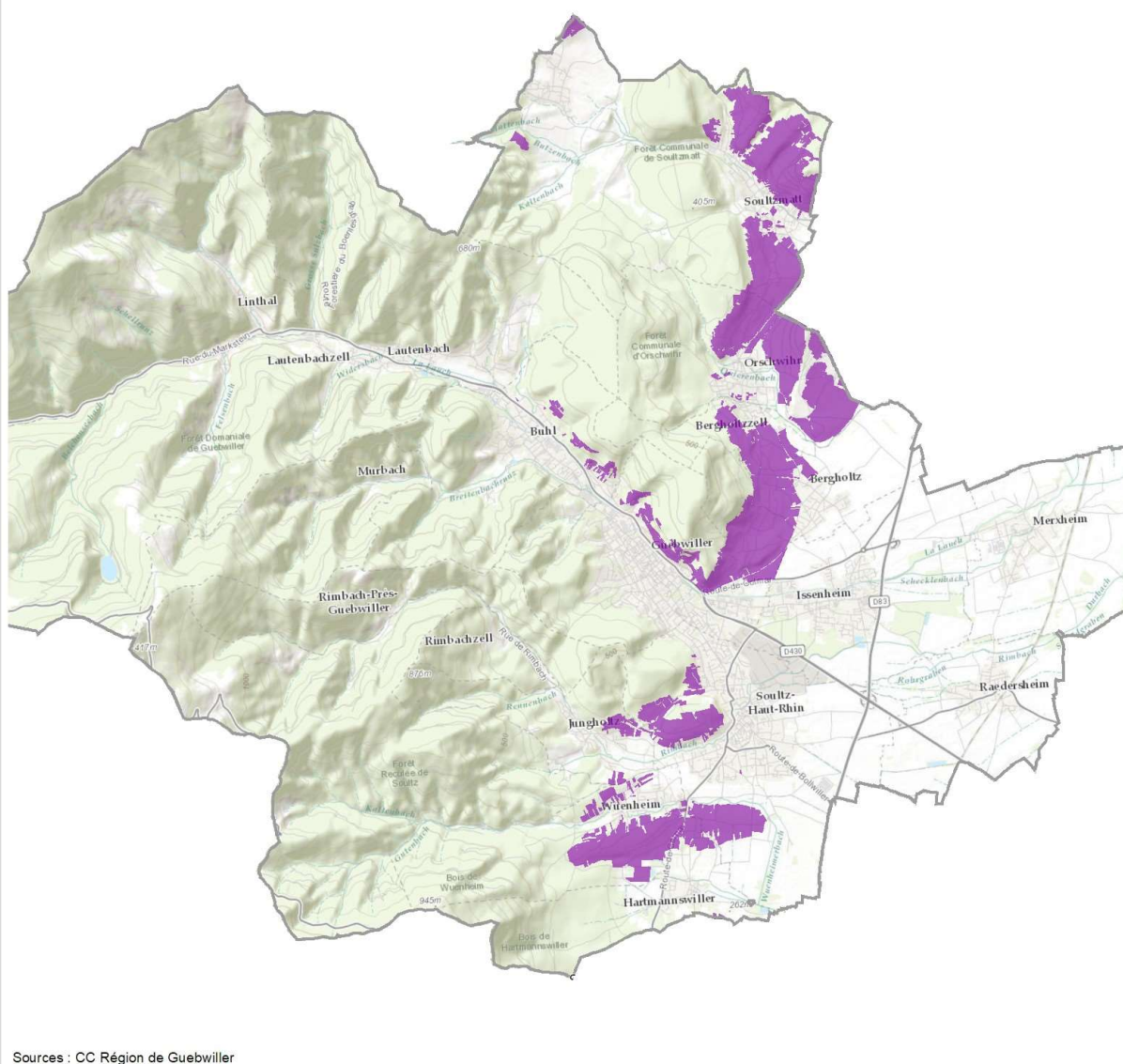


Sources : CC Région de Guebwiller



Sources : CC Région de Guebwiller

Etendue du vignoble en 2015



Sources : CC Région de Guebwiller

2.2.3. Types d'élevage

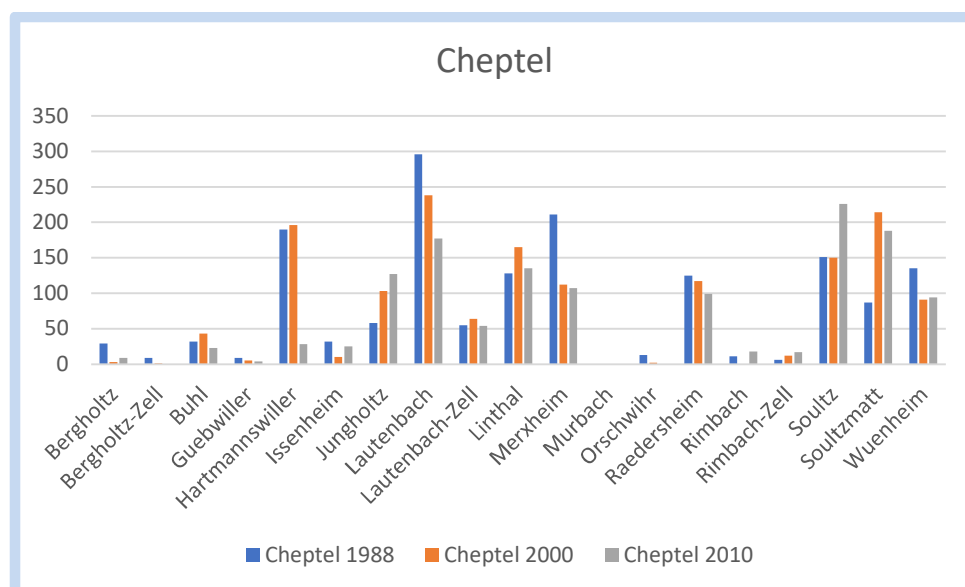
Toutes catégories d'élevage confondues les cheptels du territoire intercommunal comptent au total 1321 animaux en 2010. Ce nombre est en baisse depuis 1988. Malgré tout une partie des communes sortent du lot en affichant une augmentation de leur cheptel comme Jungholtz, Rimbach-Zell, Soultz et Soultzmatt. Certaines communes, notamment Lautenbach-Zell, Linthal et Rimbach ont un cheptel stabilisé. Une autre partie des communes enregistrent une baisse significative de leur cheptel en nombre d'animaux comme Hartmannswiller, Lautenbach et Merxheim.

L'analyse de l'augmentation de la taille moyenne ou la multiplication des exploitations agricoles consacrées à l'élevage permet de comprendre l'augmentation de certains cheptels communaux. La décroissance d'autres cheptels communaux peut s'expliquer par la transformation de l'activité agricole aboutissant à un changement d'orientation des exploitations agricoles de l'élevage vers la culture, le maraîchage ou la viticulture, par le changement de pratiques agricoles conduisant à l'abandon progressif des estives...

NB : *Données à mettre à jour après la concertation agricole.*

Communes / CCRG	Cheptel		
	2010	2000	1988
Bergholtz	9	3	29
Bergholtz-Zell	0	1	9
Buhl	23	43	32
Guebwiller	4	5	9
Hartmannswiller	28	196	190
Issenheim	25	10	32
Jungholtz	127	103	58
Lautenbach	177	238	296
Lautenbach-Zell	54	64	55
Linthal	135	165	128
Merxheim	107	112	211
Murbach	0	0	0
Orschwihr	0	2	13
Raetersheim	99	117	125
Rimbach	18	0	11
Rimbach-Zell	17	12	6
Soultz	226	150	151
Soultzmatt	188	214	87
Wuenheim	94	91	135
CCRG	1331	1526	1577

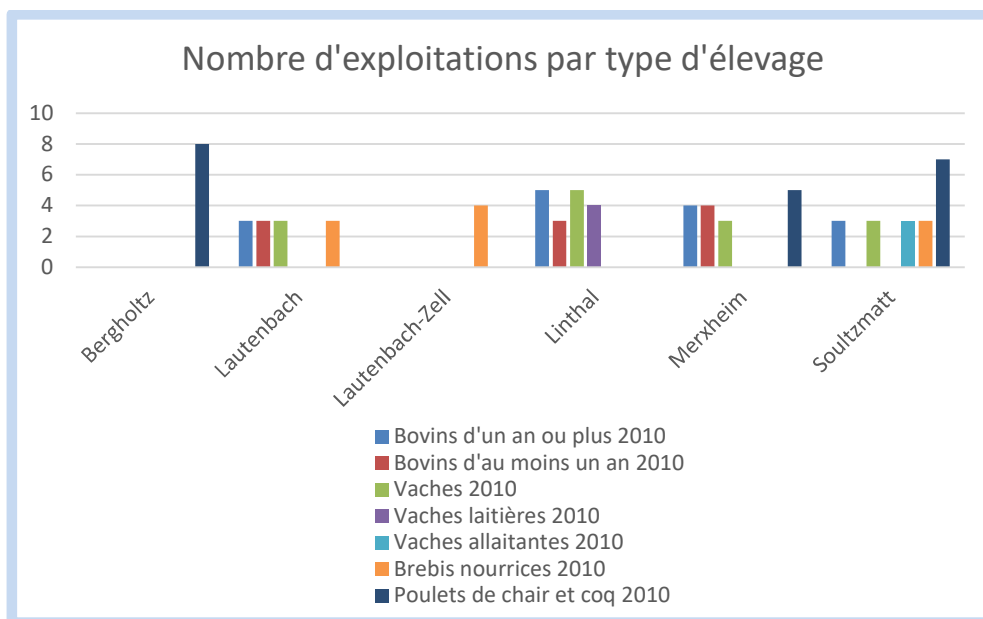
Source : RGA 2010



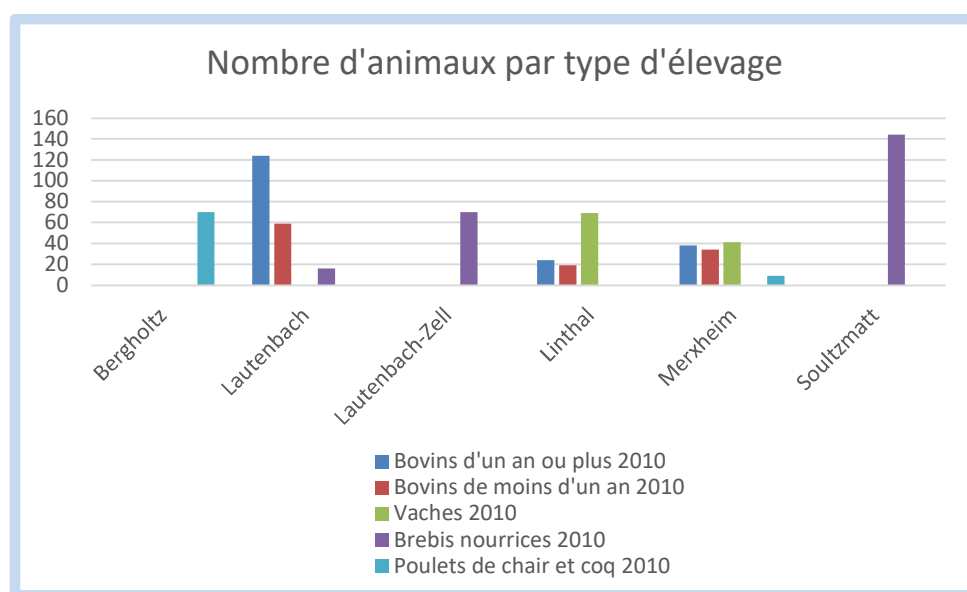
Source : RGA 2010

A l'échelle intercommunale, les types d'élevage sont diversifiés (bovins, vaches laitières, brebis, poulets...). Le nombre d'exploitations par type d'élevage est relativement homogène (entre 10 et 20). Seules les exploitations dédiées aux élevages de vaches laitières et allaitantes sont moins nombreuses (autour de 5).

En termes de nombres d'animaux, les bovins sont les plus représentés (près de 300) suivis par les brebis (environ 230), les vaches (environ 110) et les poulets (près de 80).



Source : RGA 2010



Source : RGA 2010

En outre, une exploitation agricole pratiquant l'élevage de bovins pour viande est située au centre du village de Wuenheim.

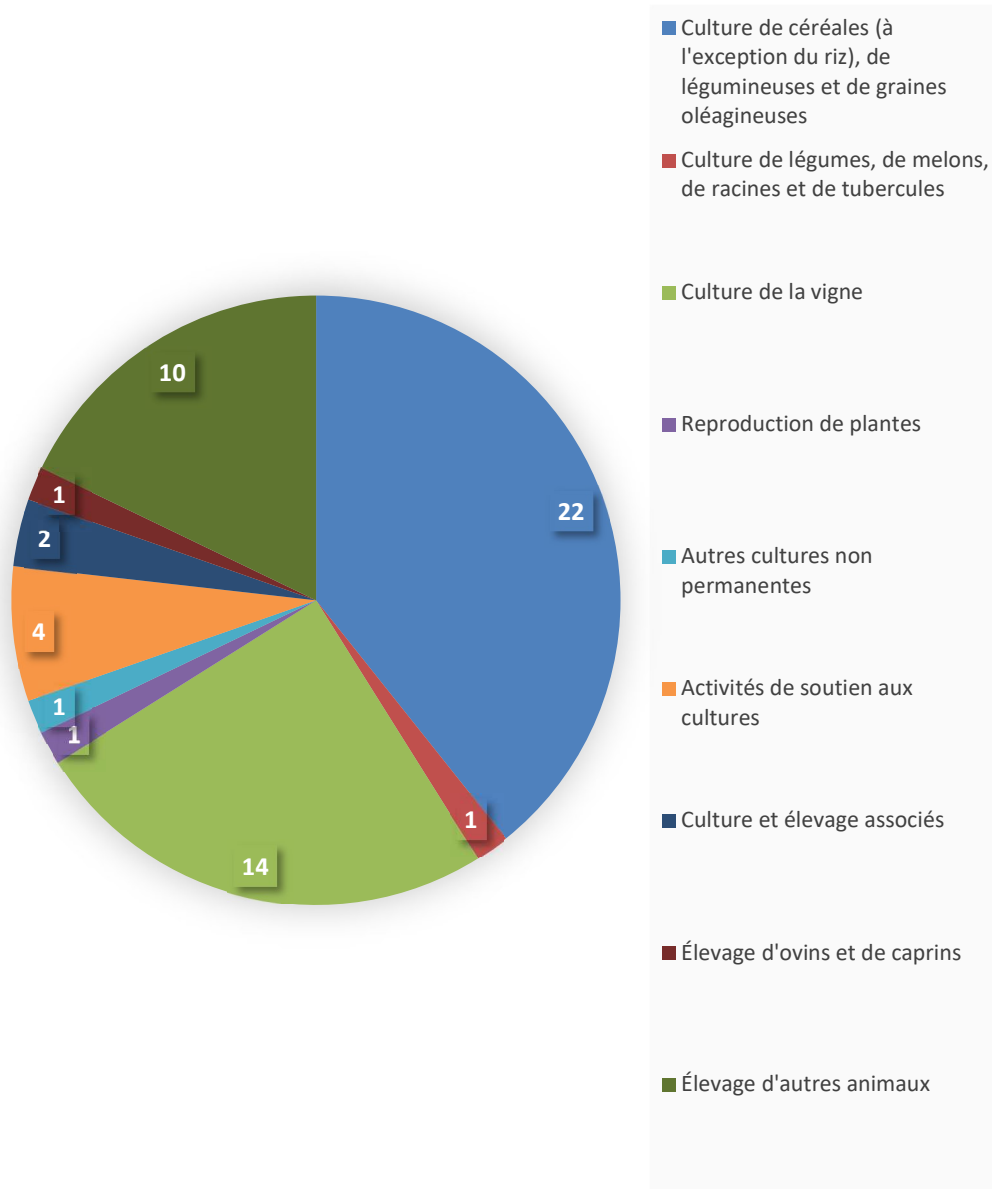
En complément de l'activité agricole d'élevage, le territoire intercommunal compte au total quatre centres équestres : deux à Jungholtz (Le Moulin de la Licorne et Ferme Munsch Ranch du Laubenrain) et deux à Soultzmatt.

2.2.4. Répartition entre culture et élevage

En fonction de la localisation de l'agriculture en plaine, en piémont ou en montagne l'activité dominante varie. Ainsi les cultures de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses et l'élevage d'animaux sont majoritaires en plaine. La culture de la vigne est prépondérante en piémont. La culture et l'élevage associés et l'élevage de bovins sont dominants en montagne.

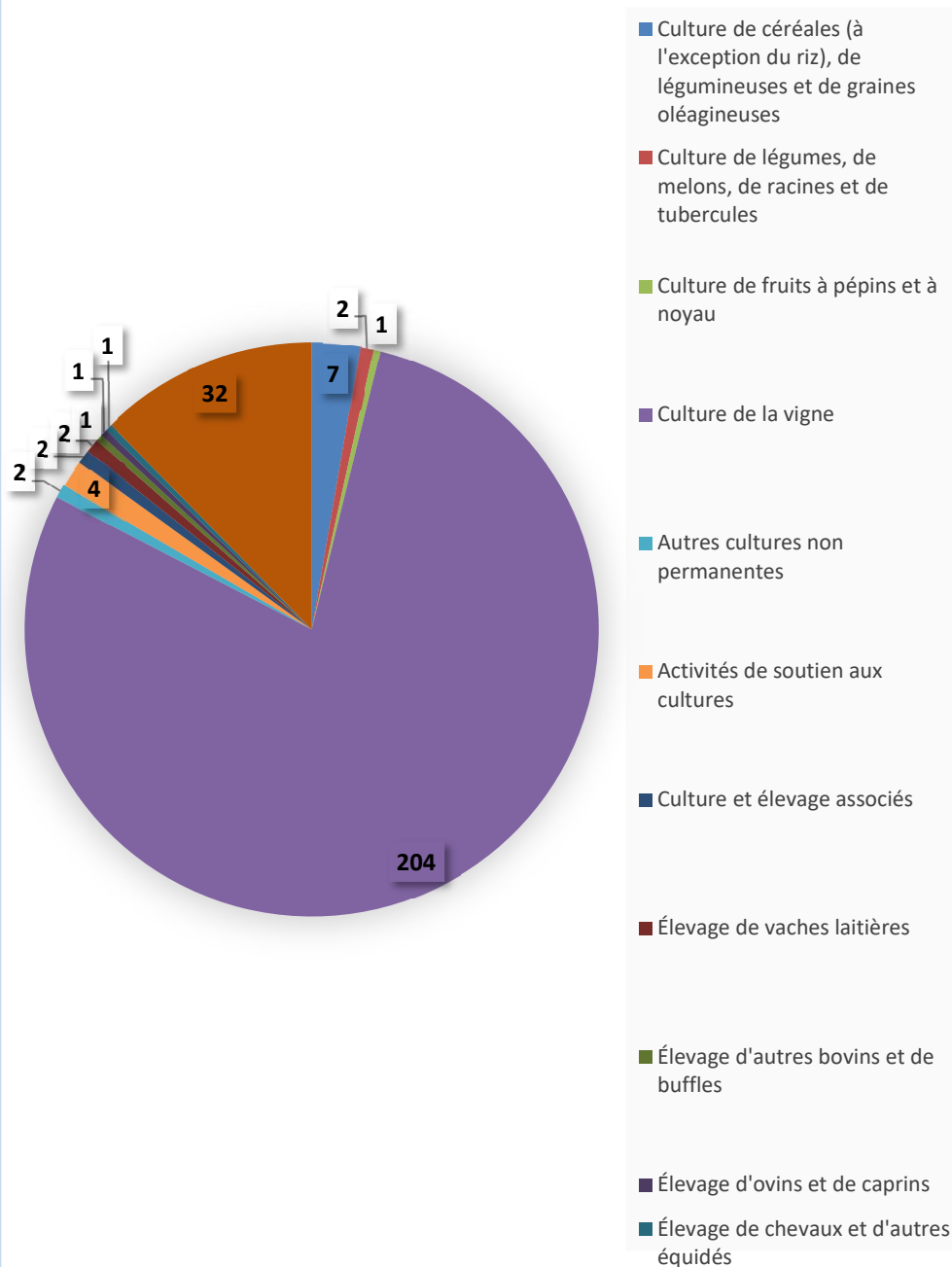
Communes de montagne	Communes du piémont	Communes de plaine
Buhl	Bergholtz	Issenheim
Lautenbach	Bergholtz-Zell	Merxheim
Lautenbach-Zell	Guebwiller	Raetersheim
Linthal	Hartmanswiller	
Murbach	Jungholtz	
Rimbach	Orschwihr	
Rimbach-Zell	Soultz	
Soultzmatt	Wuenheim	

Agriculture de plaine (nombre d'exploitations)



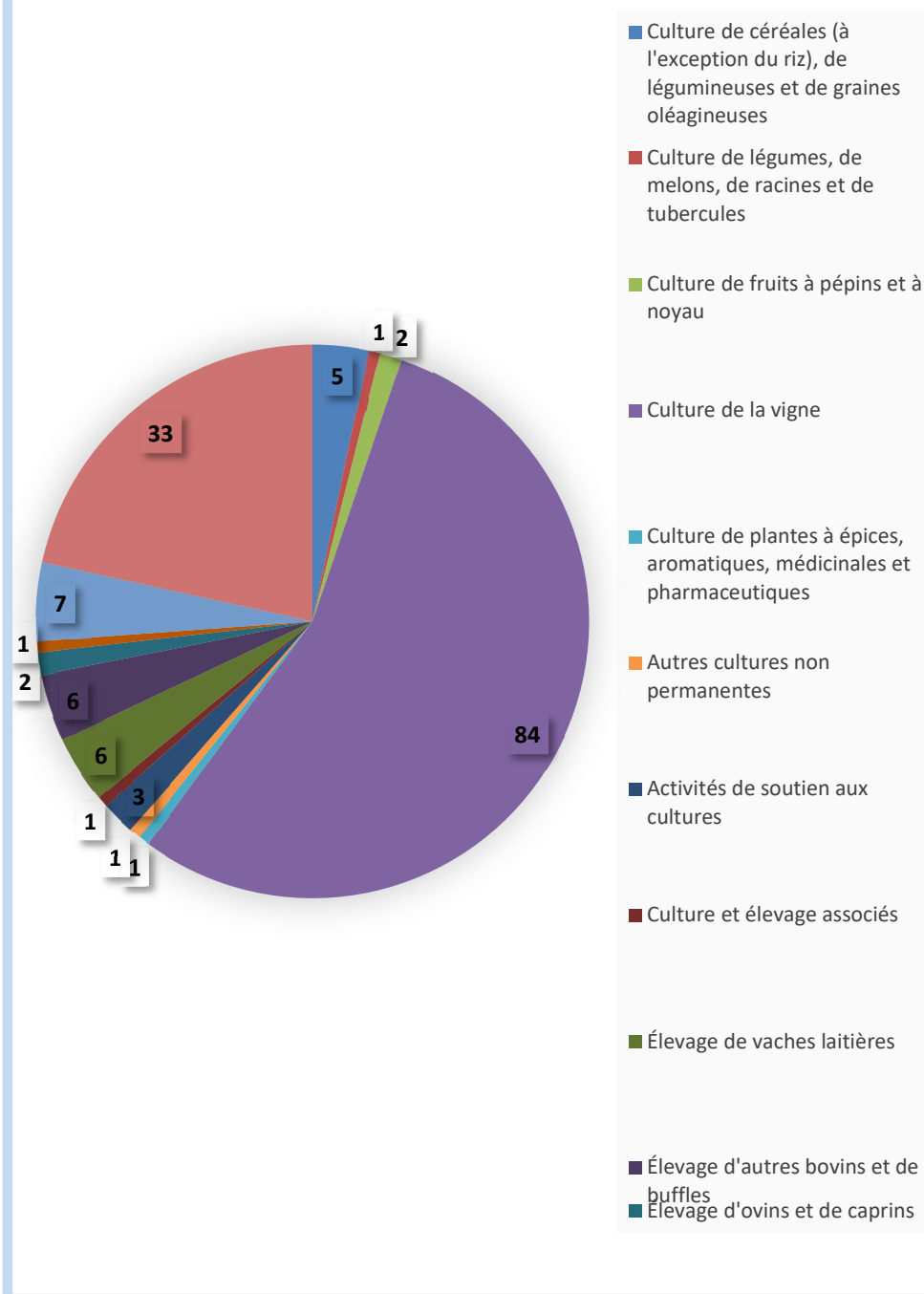
Source : SIRET/SIREN 2019

Agriculture du piémont (nombre d'exploitations)



Source : SIRET/SIREN 2019

Agriculture de montagne (nombre d'exploitations)



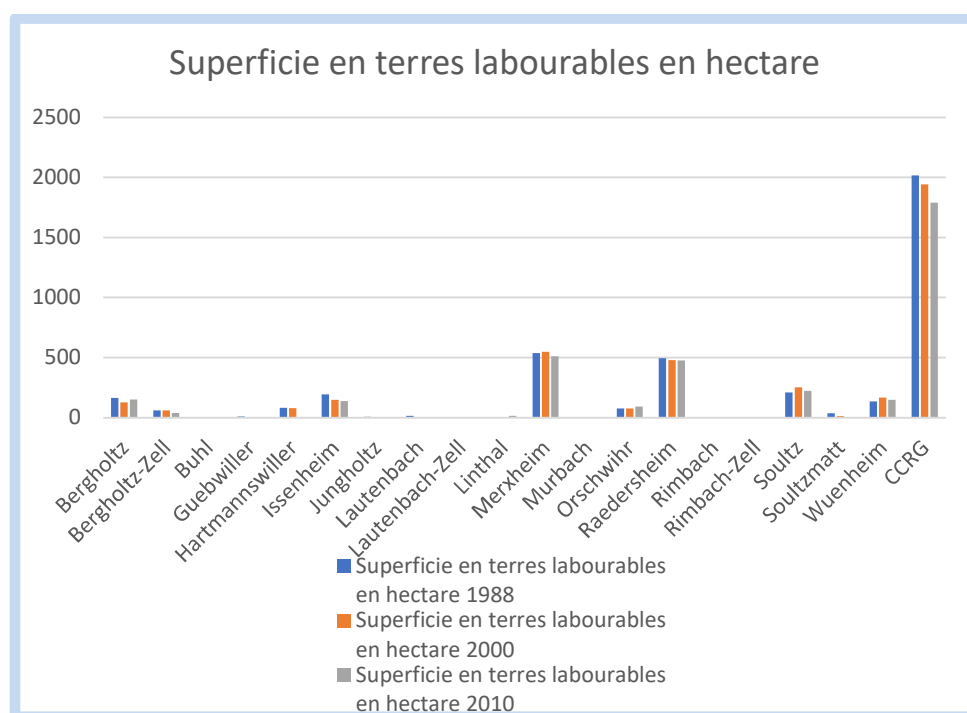
Source : SIRET/SIREN 2019

2.3. Pratiques agricoles

Les pratiques agricoles correspondent à la mise en valeur des sols pour la mise en culture. Le territoire intercommunal a connu une baisse de sa superficie en terres labourables (-12%), une hausse de sa superficie en cultures permanentes en herbe (+2%) et de sa superficie toujours en herbe (+35%) entre 1988 et 2000.

Communes / CCRG	Superficie en terres labourables en hectare		
	1988	2000	2010
Bergholtz	165	127	150
Bergholtz-Zell	59	60	38
Buhl	s*	s*	s*
Guebwiller	10	s*	0
Hartmannswiller	80	79	s*
Issenheim	194	147	136
Jungholtz	7	s*	s*
Lautenbach	16	s*	s*
Lautenbach-Zell	0	0	0
Linthal	0	s*	14
Merxheim	536	547	511
Murbach	0	0	0
Orschwihr	76	75	93
Raetersheim	495	478	477
Rimbach	s	0	0
Rimbach-Zell	0	0	0
Soultz	208	252	222
Soultzmatt	35	11	0
Wuenheim	135	166	148
CCRG	2016	1942	1789

Source : RGA 2010

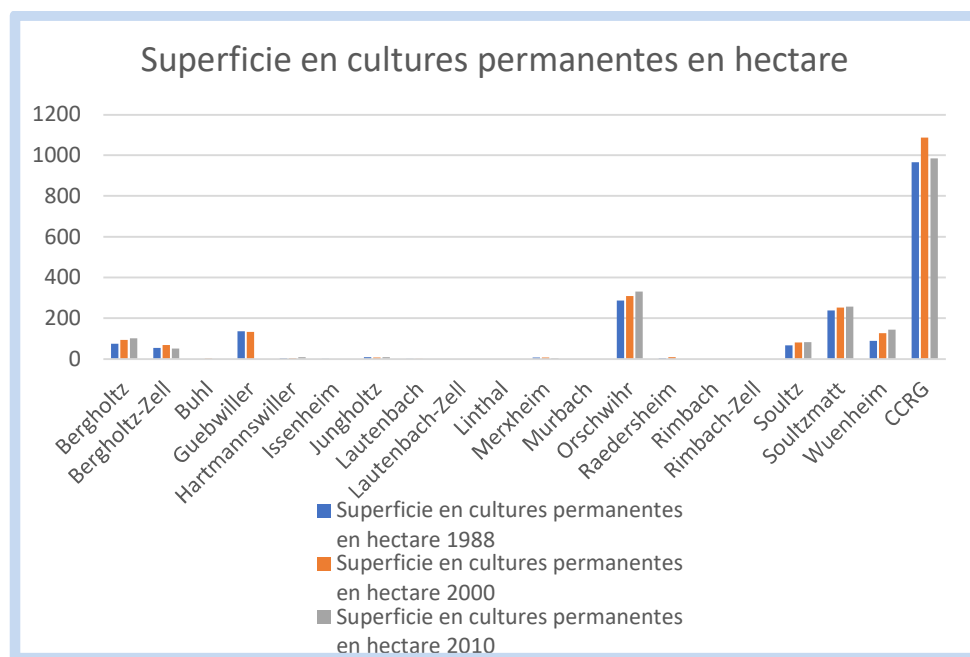


Source : RGA 2010

*s : donnée soumise au secret statistique.

Communes / CCRG	Superficie en cultures permanentes en hectare		
	1988	2000	2010
Bergholtz	74	93	101
Bergholtz-Zell	54	68	50
Buhl	s*	2	s*
Guebwiller	135	132	s*
Hartmannswiller	4	3	8
Issenheim	1	0	s*
Jungholtz	8	7	8
Lautenbach	1	1	s*
Lautenbach-Zell	0	0	s*
Linthal	0	0	0
Merxheim	7	7	4
Murbach	0	0	s*
Orschwihr	286	308	331
Raetersheim	4	8	s*
Rimbach	0	0	0
Rimbach-Zell	0	0	0
Soultz	66	80	82
Soultzmatt	237	252	257
Wuenheim	89	126	144
CCRG	966	1087	985

Source : RGA 2010

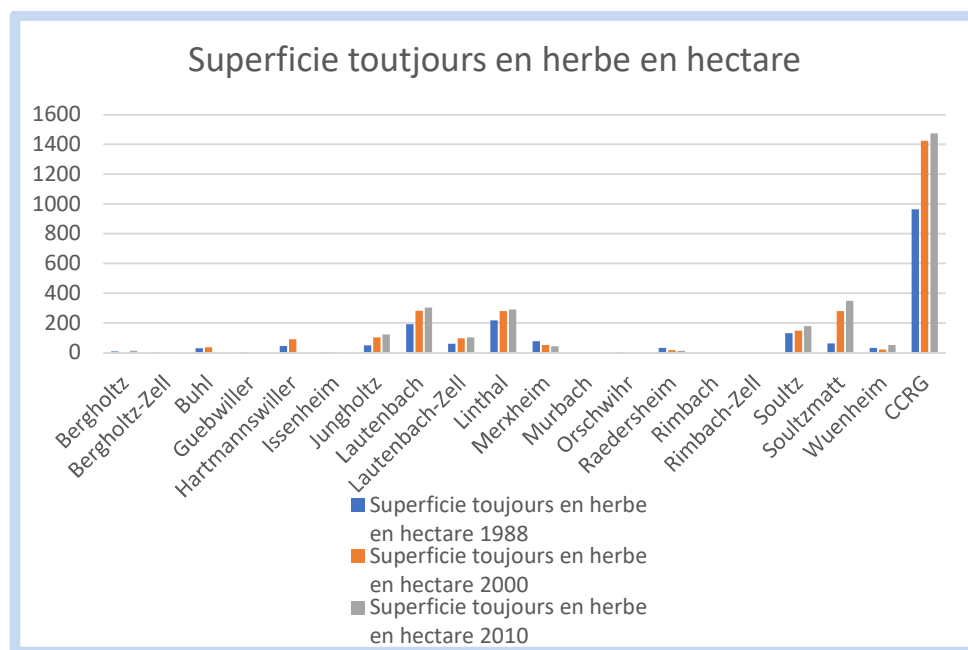


Source : RGA 2010

*s : donnée soumise au secret statistique.

Communes / CCRG	Superficie toujours en herbe en hectare		
	1988	2000	2010
Bergholtz	10	s*	13
Bergholtz-Zell	3	1	0
Buhl	30	38	s*
Guebwiller	5	s*	s*
Hartmannswiller	45	92	s*
Issenheim	5	4	s*
Jungholtz	51	105	123
Lautenbach	192	283	304
Lautenbach-Zell	62	97	105
Linthal	217	280	291
Merxheim	78	53	43
Murbach	0	0	0
Orschwihr	3	0	s*
Raetersheim	32	17	14
Rimbach	s*	s*	s*
Rimbach-Zell	s*	s*	s*
Soultz	132	150	179
Soultzmatt	64	280	349
Wuenheim	34	23	52
CCRG	963	1423	1473

Source : RGA 2010



Source : RGA 2010

*s : donnée soumise au secret statistique.

L'agriculture du territoire est marquée par un certain nombre de pratiques durables respectueuses de l'environnement.

➤ *Agriculture biologique*

L'agriculture biologique est un label officiel renvoyant à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Sur le territoire 20% des exploitations agricoles ont des pratiques biologiques, majoritairement des exploitations dédiées à la culture (18%) et minoritairement tournées vers l'élevage (2%). Les exploitations concernées peuvent bénéficier d'aides européennes par le biais du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEDER) au titre de l'aide à la conversion à l'agriculture biologique ou au titre de l'aide au maintien de l'agriculture biologique.

Communes	Nombre d'exploitations en culture biologique en 2018
Bergholtz	15
Jungholtz	2
Lautenbach	7
Linthal	8
Orschwihr	24
Raetersheim	10
Soultz	15
Soultzmatt	2
Wuenheim	2

Source : Agence BIO / OC 2018

Communes	Nombre d'exploitations en élevage biologique en 2018
Hartmannswiller	1
Linthal	9

Source : Agence BIO / OC 2018

➤ *Mesures Agricoles Environnementales Territorialisées (MAET)*

Les Mesures Agricoles Environnementales Territorialisées (MAET) visent essentiellement la préservation et le rétablissement de la qualité de l'eau ainsi que la limitation de la dégradation de la biodiversité. Elles s'appliquent en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau. Elles peuvent également être mises en place sur des zones aux enjeux spécifiques (biodiversité hors zone Natura 2000, érosion, défense contre les incendies).

NB : Données à mettre à jour après la concertation agricole.

➤ *Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques (MAEC)*

Les Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent l'accompagnement d'exploitations agricoles dans le développement de pratiques environnementales comme la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou la lutte contre le changement climatique.

NB : *Données à mettre à jour après la concertation agricole.*

2.4. Activité agricole

2.4.1. La valorisation agricole

La diversité des types d'agriculture est source de multiples valorisations territoriales :

- les surfaces enherbées du massif vosgien sont utiles à l'élevage et favorisent la production de viandes, produits laitiers et autres produits de montagne,
- le vignoble des pentes des collines sous-vosgiennes est favorable à la production de vins de grands crus,
- les cultures céréalières de plaine sont valorisées au sein des coopératives agricoles,
- les autres cultures complètent la gamme de produits agricoles et sont utilisées par les industries agroalimentaires.

La valorisation de l'agriculture passe par la production, la collecte, la transformation et la vente de produits agricoles. Différents types de filières s'organisent sur le territoire intercommunal.

2.4.1. Les filières agricoles

➤ *Les coopératives*

La cave viticole du Viel Armand installée au niveau des communes de Soultz et de Wuenheim est une coopérative agricole comptant 80 vignerons cultivant sur environ 140 ha au niveau des collines sous vosgiennes au pied de la montagne du Hartmannswillerkopf.

➤ *Les marchés*

Le territoire intercommunal dispose de trois marchés à l'année et un marché estival lieu de vente de productions agricoles locales.

Guebwiller	Marché à l'année	Mardi matin et vendredi matin
Jungholtz	Marché paysan de la Ferme des moines à Thierenbach	Vendredi soir (juillet et août)
Lautenbach-Zell	Marché de montagne en juillet / août	Mardi soir
Orschwihr	Marché à l'année	Vendredi matin
Soultz	Marché à l'année	Mercredi matin
Soultz (Site de la coopérative agricole)	Marché à l'année	1 ^{er} samedi du mois

➤ *La vente à la ferme*

Des ventes à la ferme sont organisées au niveau d'un certain nombre d'exploitations. Elles permettent aux consommateurs de s'approvisionner en produits agricoles locaux directement sur le lieu de production.

Le réseau Bienvenue à la ferme regroupe plusieurs exploitations lieu de vente de produits agricoles. Le territoire intercommunal compte sept exploitations appartenant à ce réseau.

Bergholtz	Domaine Dirler-Cade	Vins et crémants d'Alsace
Bulh	Rucher du Florival	Miel
Lautenbach-Zell	L'escargot du Florival	Escargots
Linthal	Ferme Steinmauer	Fromage de chèvre
Merxheim	Ferme Wild	Escargots et pommes de terre
Orschwihr	Domaine Ziegler Albert	Vins et crémants d'Alsace
Raetersheim	Ferme Haenni	Légumes, viande, produits laitiers et autres

➤ *Les magasins de vente*

Les magasins de vente tels que les magasins de producteurs et les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) constituent des lieux de vente proposant les produits agricoles provenant de différentes exploitations agricoles.

L'AMAP de Guebwiller intègre sept producteurs et dispose d'une offre variée (fruits, légumes, fromages, pain, miel, bière...).

La commercialisation des produits locaux au sein des structures commerciales présentes sur le territoire (supermarchés, superettes...) est très limitée.

➤ *Les fermes auberges*

Le territoire intercommunal compte également des fermes-auberges. Les fermes-auberges adhérentes à l'association ferme-auberge du Haut-Rhin sont au nombre de cinq.

Lautenbach-Zell	Ferme-auberge du Gustiberg
Linthal	Ferme-auberge du Hilsen
Soultz	Ferme-auberge de la Glashütte
Soultz	Ferme-auberge du Kohlschlag
Soultz – Lieu-dit Le Grand Ballon	Ferme-auberge du Grand Ballon

➤ *L'industrie agroalimentaire*

Une industrie agroalimentaire est implantée sur le territoire intercommunal : le site Sojinal-Alpro à Issenheim. Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans la transformation de soja en lait, yaourt, crème, margarine et autres. En 2015, Sojinal-Alpro a produit 90 000 tonnes de lait de soja à partir de graines majoritairement cultivées en Alsace. Sur le territoire intercommunal c'est environ 76 hectares qui sont cultivés en soja au niveau des communes d'Issenheim, de Merxheim, de Raetersheim et de Soultz.

2.4.2. Les activités connexes à l'agriculture

L'activité agricole est parfois accompagnée d'une autre activité d'hébergement. Ainsi certaines exploitations sont aussi lieu de gîte ou de camping à la ferme.

Issenheim	Gîte La Ferme Saint-Georges ?
Soultz	Gîte La Vigne La Grange ?

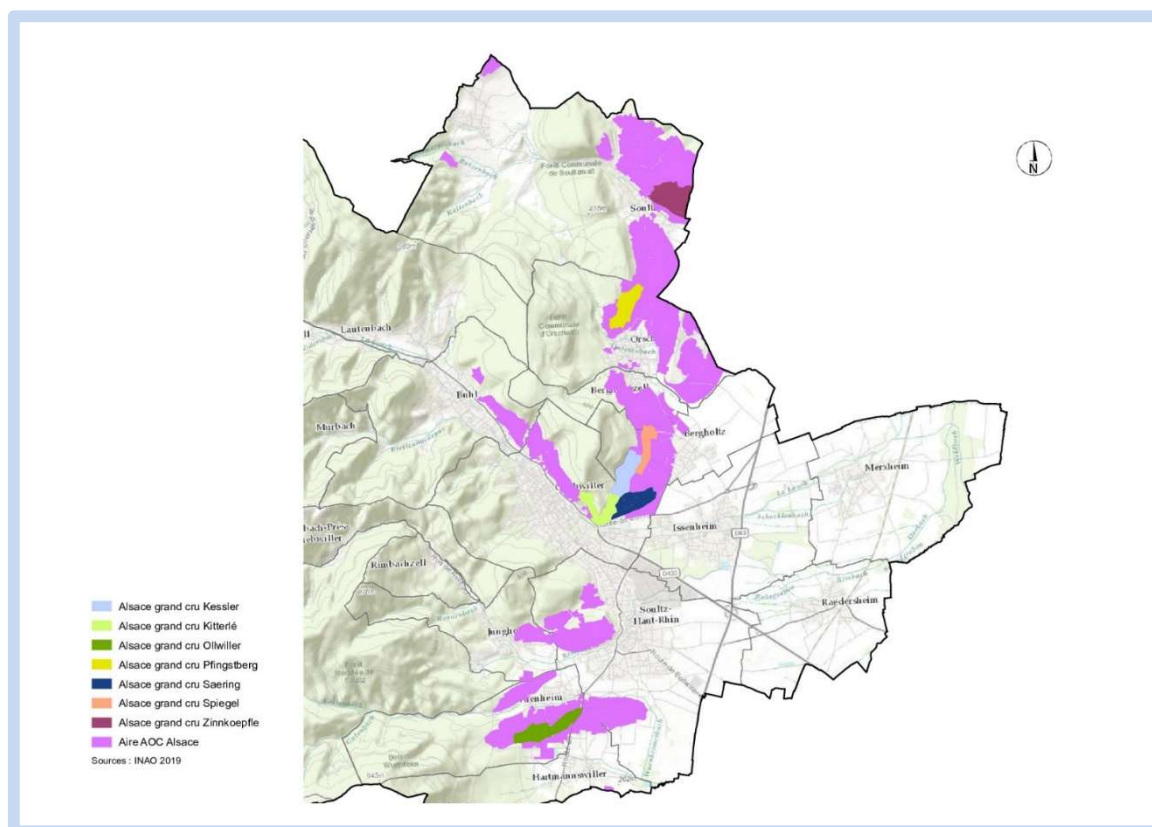
NB : Données à mettre à jour après la concertation agricole.

2.5. Valorisations agricoles

La dénomination Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) protège les caractéristiques des produits agricoles dont la production répond à un savoir-faire reconnu au sein d'une aire géographique. Le territoire comprend plusieurs périmètres AOC viticole. Au total 1240 hectares sont couverts par des périmètres AOC viticole, ce qui représente près de 7% du territoire intercommunal.

	Périmètre AOC
Communes / CCRG	Superficie en hectare
Bergoltz	56,3
Bergoltz-Zell	74,8
Buhl	37,5
Guebwiller	184,4
Hartmannswiller	23,2
Jungoltz	24,3
Orschwihr	221,1
Soultz	138,2
Soultzmatt	333,1
Wuenheim	147,1
CCRG	1240,0

Source : INAO 2019



Source : INAO 2019

AOC Viticole :

Commune	Type	Appellation	Dénomination	Surf Ha
BERGHOLTZ	AOC	Alsace grand cru	Alsace grand cru Spiegel	12,4
GUEBWILLER	AOC	Alsace grand cru	Alsace grand cru Kessler	27,4
GUEBWILLER	AOC	Alsace grand cru	Alsace grand cru Kitterlé	25,0
GUEBWILLER	AOC	Alsace grand cru	Alsace grand cru Saering	26,2
GUEBWILLER	AOC	Alsace grand cru	Alsace grand cru Spiegel	5,0
ORSCHWIHR	AOC	Alsace grand cru	Alsace grand cru Pfingstberg	26,8
SOULTZMATT	AOC	Alsace grand cru	Alsace grand cru Zinnkoepfle	36,9
WUENHEIM	AOC	Alsace grand cru	Alsace grand cru Ollwiller	34,4
BERGHOLTZ	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	56,3
BERGHOLTZZELL	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	74,8
BUHL	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	37,5
GUEBWILLER	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	184,4
HARTMANNSWILLER	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	23,2
JUNGHOLTZ	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	24,3
ORSCHWIHR	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	221,1
SOULTZ-HAUT-RHIN	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	138,2
SOULTZMATT	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	333,1
WUENHEIM	AOC	Alsace ou Vin d'Alsace	Alsace	147,1
BERGHOLTZ	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	56,3
BERGHOLTZZELL	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	74,8
BUHL	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	37,5
GUEBWILLER	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	184,4
HARTMANNSWILLER	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	23,2
JUNGHOLTZ	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	24,3
ORSCHWIHR	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	221,1
SOULTZ-HAUT-RHIN	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	138,2
SOULTZMATT	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	333,1
WUENHEIM	AOC	Crémant d'Alsace	Crémant d'Alsace	147,1

Source : INAO 2019

Autres produits protégés par une appellation ou indication :

La dénomination Appellation d'Origine Protégée (AOP) est un signe d'identification visant à préserver les appellations d'origine des produits agricoles. Le territoire est concerné par l'AOP produits laitiers Munster et l'AOP Alsace Grand cru.

Les Indications Géographiques Protégées (IGP) identifient les produits agricoles, bruts ou transformés, dont le savoir-faire et la qualité, en autres caractéristiques, sont liés à une origine géographique. Le territoire est concerné par l'IGP Volaille d'Alsace, l'IGP crème fraîche fluide d'Alsace et l'IGP miel d'Alsace / pâtes d'Alsace / choucroute d'Alsace.

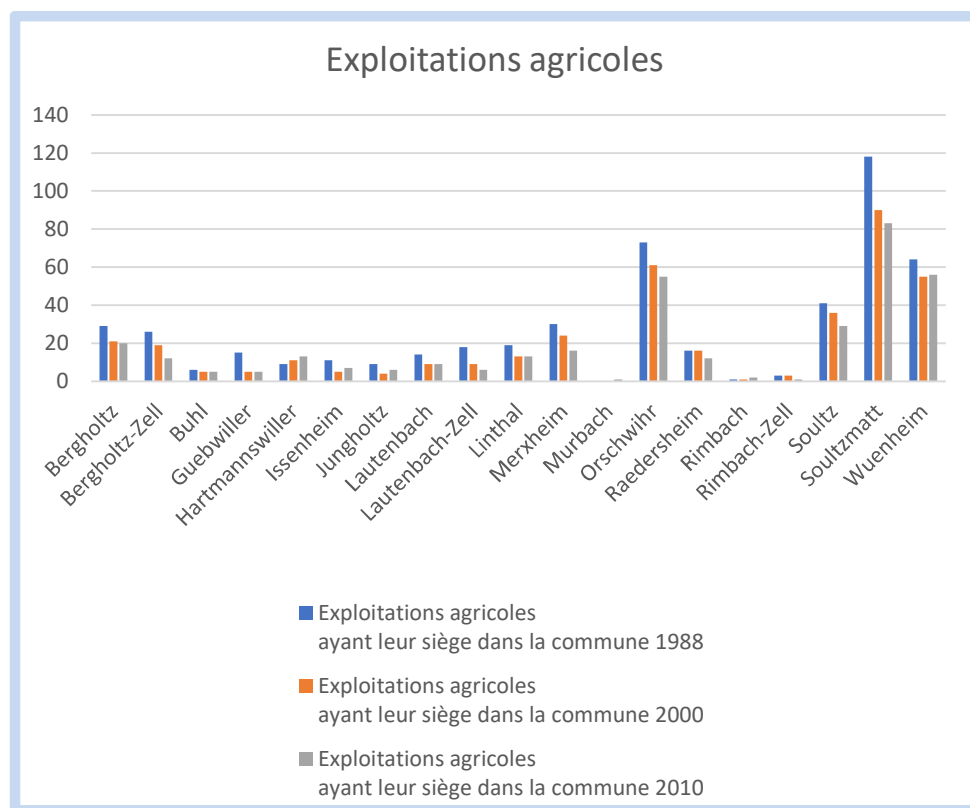
2.6. Exploitations agricoles

2.6.1. Nombre et types d'exploitations

Le nombre de sièges d'exploitations agricoles au sein du territoire intercommunal est en diminution de 151 entre 1988 et 2010. Cette baisse du nombre de sièges se traduit d'une part par des exploitations en moins grand nombre mais disposant de parcelles agricoles de plus grande taille, notamment pour celles à vocation céréalières et oléagineuses, et d'autre part par un éloignement des sièges d'exploitation et des parcelles, parfois localisés au niveau de différentes communes. Il n'en reste pas moins que certaines communes disposent d'un nombre relativement important de sièges d'exploitations, il s'agit des communes viticoles d'Orschwihr, Soultz, Soultzmatt et Wuenheim. Les exploitations viticoles sont nombreuses à l'échelle du territoire et mettent majoritairement en valeur des parcelles de petite taille.

Communes / CCRG	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune		
	2010	2000	1988
Bergholtz	20	21	29
Bergholtz-Zell	12	19	26
Buhl	5	5	6
Guebwiller	5	5	15
Hartmannswiller	13	11	9
Issenheim	7	5	11
Jungholtz	6	4	9
Lautenbach	9	9	14
Lautenbach-Zell	6	9	18
Linthal	13	13	19
Merxheim	16	24	30
Murbach	1	0	0
Orschwihr	55	61	73
Raetersheim	12	16	16
Rimbach	2	1	1
Rimbach-Zell	1	3	3
Soultz	29	36	41
Soultzmatt	83	90	118
Wuenheim	56	55	64
CCRG	351	387	502

Source : RGA 2010



Source : RGA 2010

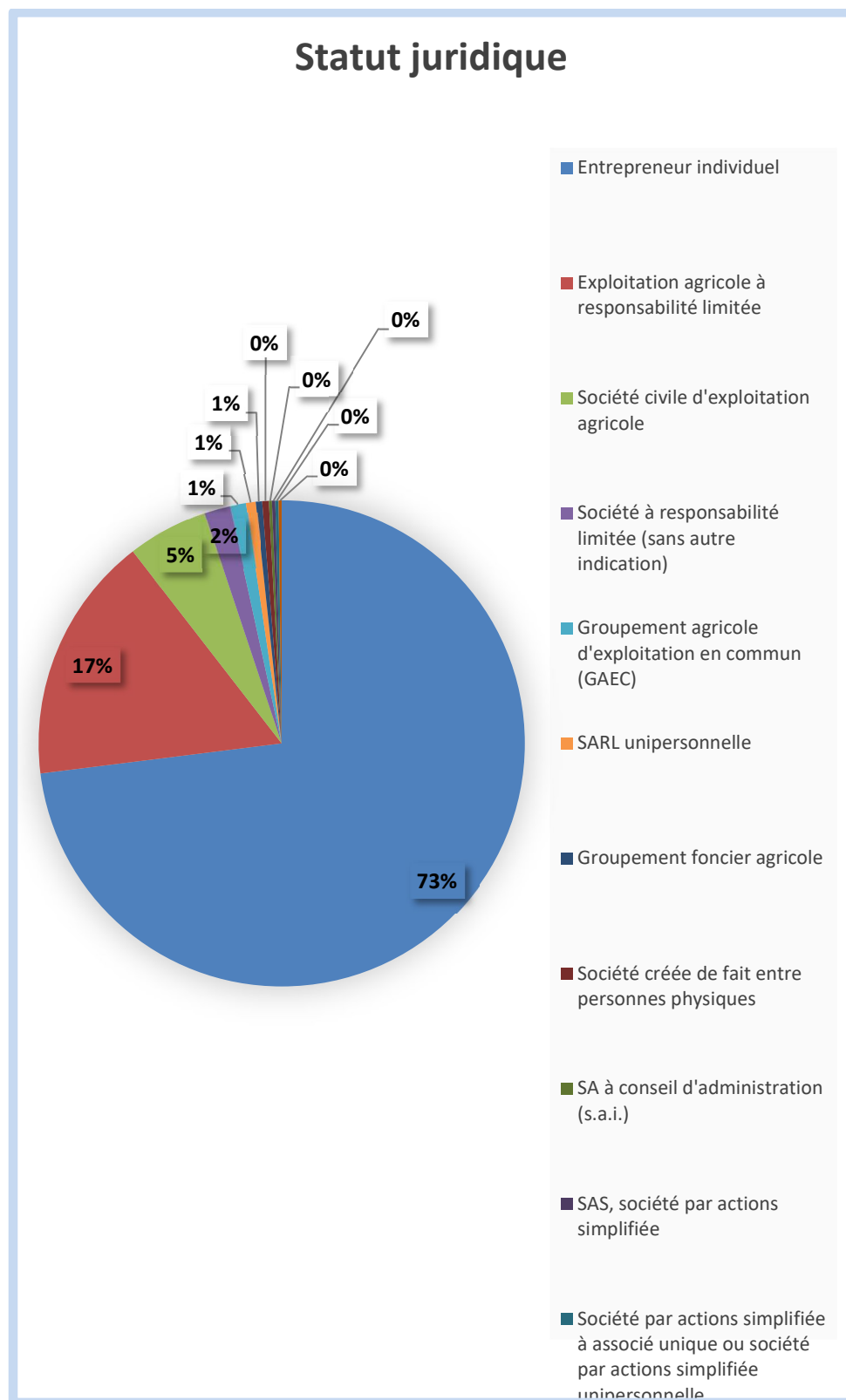
Une variété de statuts juridiques peut encadrer l'activité des employés agricoles en fonction du nombre d'employés et du fonctionnement des exploitations.

Sur les 467 exploitations agricoles que dénombre le territoire intercommunal près de trois quarts sont des entreprises individuelles, un sixième correspond à des exploitations à responsabilité limitée, le restant est constitué de sociétés de différents types, des groupements (GAEC ou Groupement foncier agricole) et une association.

Statut juridique	Nombre d'exploitations
Entrepreneur individuel	341
Exploitation agricole à responsabilité limitée	77
Société civile d'exploitation agricole	25
Société à responsabilité limitée (sans autre indication)	8
Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)	5
SARL unipersonnelle	3
Groupement foncier agricole	2
Société créée de fait entre personnes physiques	2
SA à conseil d'administration (s.a.i.)	1
SAS, société par actions simplifiée	1
Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle	1
Association déclarée	1
	467

Source : SIRET/SIREN 2019

	1 employé
	2 employés au minimum
	10 employés au maximum



Source : SIRET/SIREN 2019

Le nombre d'employés agricoles par structure varie en fonction de la taille de l'exploitation et du type de production.

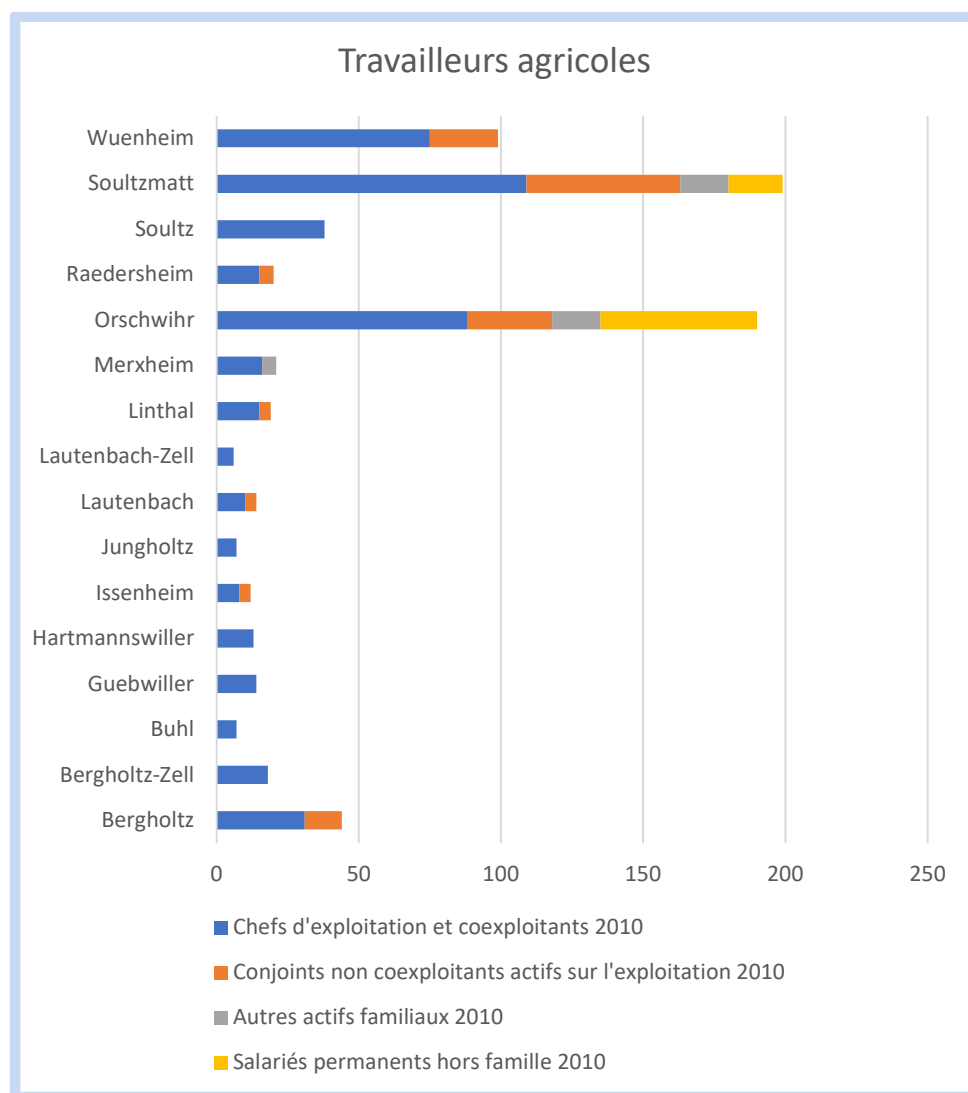
Ainsi près de trois quarts des exploitations agricoles sont unipersonnelles, moins de 20% dispose au maximum de 10 employés et moins de 10% comporte au minimum de 2 employés.

Nombre d'employés	Nombre d'exploitations
1 employé	345
2 employés minimum	40
10 employés maximum	82

Source : SIRET/SIREN 2019

2.6.2. Caractéristiques des travailleurs agricoles

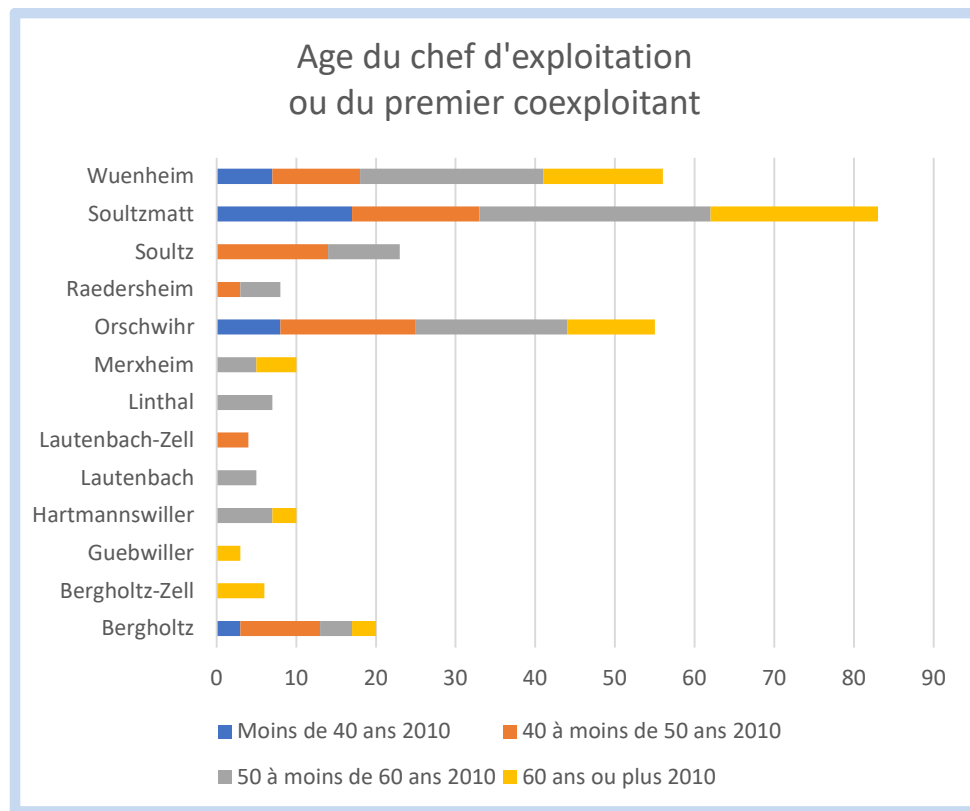
Les travailleurs agricoles sont majoritairement représentés par les chefs d'exploitations et les coexploitants. Ces derniers sont aidés par les conjoints non actifs sur l'exploitation, par d'autres actifs familiaux ou par des salariés permanents hors famille. Les conjoints travaillent pour un tiers à la moitié des exploitations de certaines communes. Les exploitations des communes à dominante viticole de Orschwihr et de Soultzmatt emploient en supplément d'autres actifs familiaux et des salariés permanents hors famille. Le nombre d'exploitations faisant appel à des salariés permanents est particulièrement important à Soultzmatt puisqu'il représente près de 2/3 des exploitations communales.



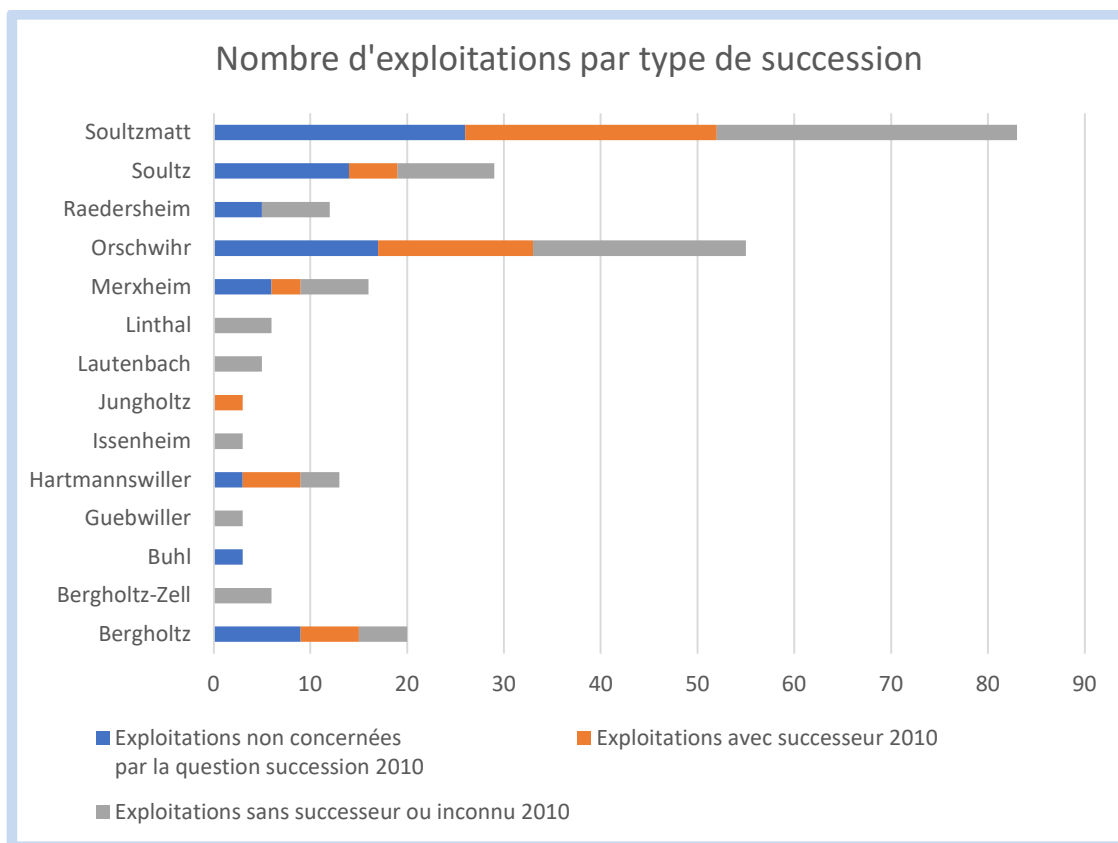
Source : RGA 2010

NB : Données à mettre à jour après la concertation agricole.

Le territoire intercommunal est touché par un vieillissement de la population agricole. Les communes les plus impactées par cette tendance sont celles dont la totalité de leurs exploitants principaux sont âgées de plus de 50 ans (Bergholtz-Zell, Guebwiller, Hartmannswiller, Lautenbach, Linthal, Merxheim). Au total plus de 60% des exploitants agricoles du territoire ont plus de 50 ans.



En fonction de l'âge des exploitants principaux se pose la question de la reprise de l'exploitation agricole. Près de la moitié des exploitations n'a pas de repreneur connu et particulièrement celles dont le gérant est âgé de plus de 50 ans ou de plus de 60 ans.



En outre, une exploitation agricole pratiquant l'élevage de bovins pour viande est située au centre du village de Wuenheim.

2.7. Bâtiments agricoles

2.7.1. Typologie et localisation du bâti et des installations agricoles

NB : *Chapitre à compléter et cartographier après la concertation agricole.*

2.7.2. Principe de réciprocité

Le principe de réciprocité défini à l'article L.111-3 du Code rural et de la pêche maritime impose le respect des mêmes distances d'éloignement entre les bâtiments agricoles et les habitations de tiers.

Ces distances sont précisées par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Haut-Rhin et par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et varient en fonction de la catégorie d'élevage (bovins, porcs, ...) et des effectifs d'animaux. Les distances d'éloignement sont définies à partir des bâtiments d'élevage et de leurs annexes.

Des règles d'éloignement différentes peuvent être fixées :

- Par le plan local d'urbanisme ou, dans les communes non dotées d'un plan local d'urbanisme, par délibération du conseil municipal, prise après avis de la chambre

- Par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, dans les secteurs où des règles spécifiques ont été fixées.

- ... **exploitations relevant du RSD**. La distance réglementaire d'éloignement minimum est de manière générale de 50 mètres (sauf cas particuliers).
- Cinq exploitations considérées comme des ICPE. Il s'agit d'exploitations agricoles susceptible de créer ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. La distance réglementaire d'éloignement minimum est de manière générale de 100 mètres (sauf cas particuliers).

NB : Données à compléter après la concertation agricole.



ADAUHR
Janvier 2021

2.8. Population agricole

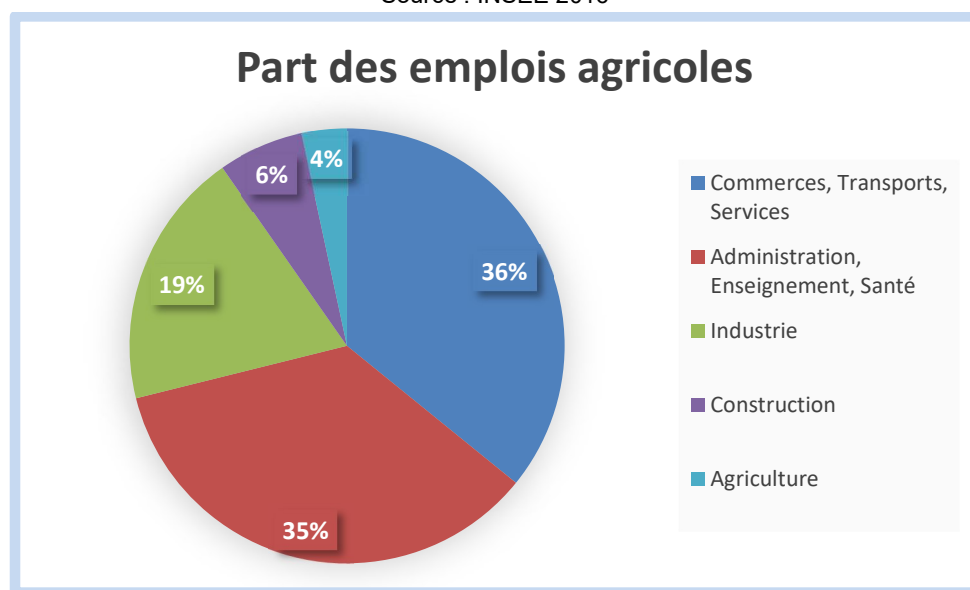
La population agricole représente environ 3% de la population active totale en 2016 soit environ 383 emplois. Néanmoins une partie des emplois agricoles comprend des doubles actifs disposant d'une autre activité professionnelle.

Le nombre total d'agriculteurs du territoire intercommunal est de 467 en 2018. Près de 65% des des agriculteurs sont des viticulteurs.

NB : Les chiffres issus du recensement de l'INSEE ne correspondent pas aux chiffres issus des données SIRET/SIREN.

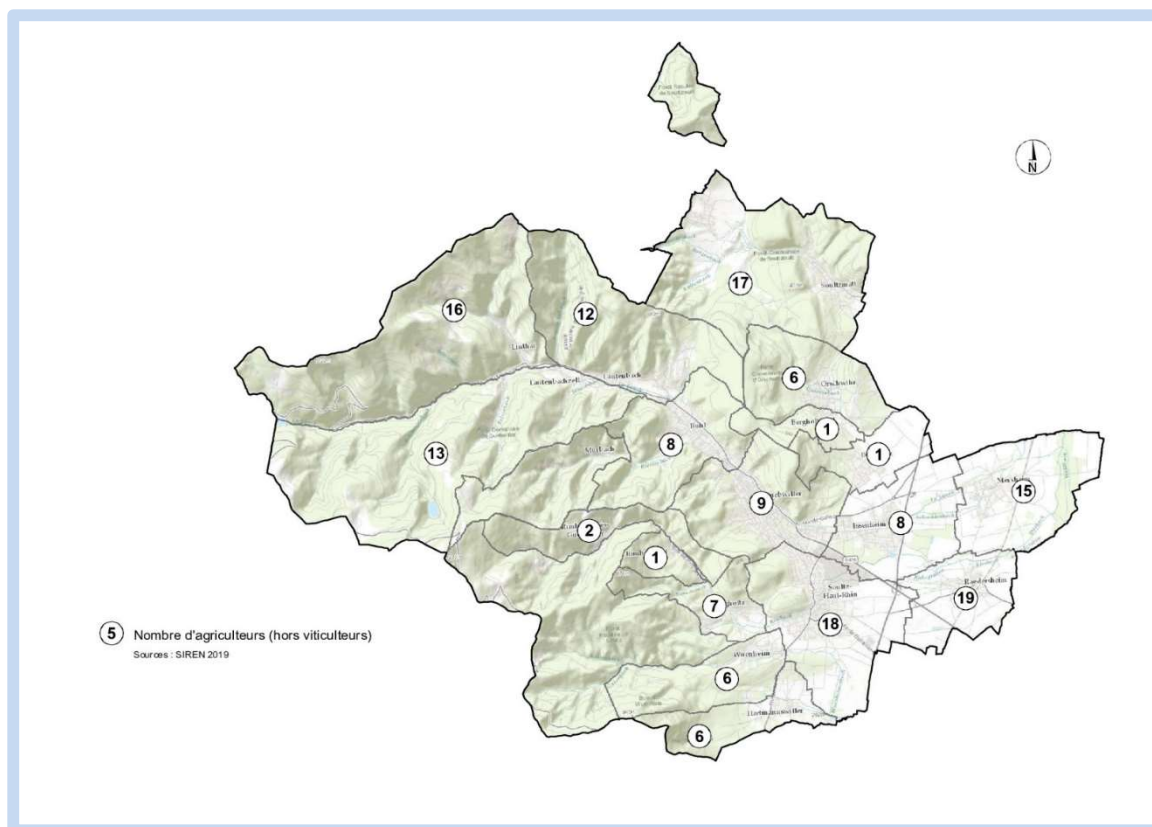
CCRG	2016
Commerces, Transports, Services	4 058
Administration, Enseignement, Santé	3 994
Industrie	2 169
Construction	718
Agriculture	383
	11 322

Source : INSEE 2016



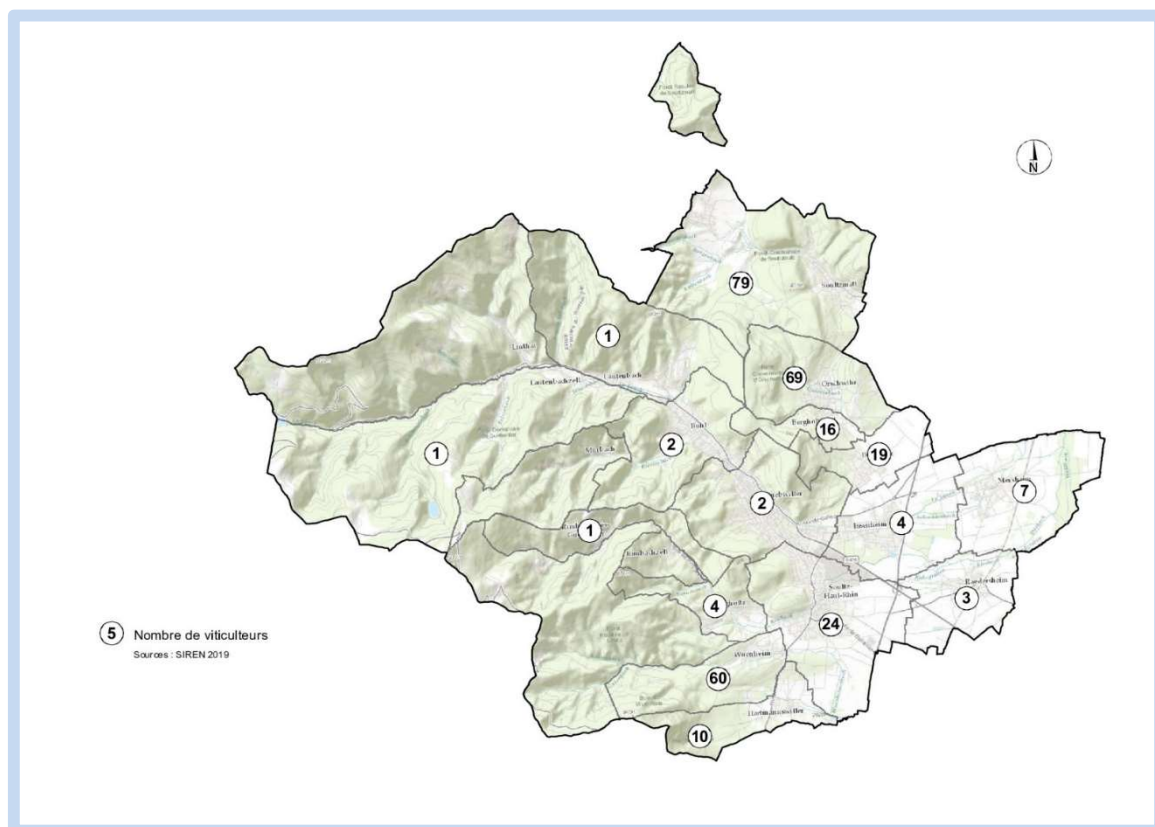
Source : INSEE 2016

Le nombre total d'agriculteurs (hors viticulteurs) est de 165. Les communes qui enregistrent le plus grand nombre d'agriculteurs sont les communes de plaine (Merxheim, Raedersheim et Soultz) et les communes de montagne (Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal et Soultzmatt). Néanmoins la commune montagnarde de Murbach ne dispose pas d'agriculteurs. Le faible nombre d'agriculteurs dans les communes de piémont s'explique par la vocation viticole du secteur.



Source : SIRET/SIREN 2019

Le nombre total de viticulteurs est de 302. Les viticulteurs sont concentrés au niveau des communes de piémont (Bergoltz, Bergoltz-Zell, Hartmannswiller, Orschwihr, Soult, Soultzmatt et Wuenheim). Ils sont particulièrement nombreux, de 60 à près de 80, à Orschwihr, Soultzmatt et Wuenheim. Le nombre de viticulteurs est faible en plaine (moins de 10 par communes) et très faible en montagne (1 par commune, à l'exception de Linthal, Murbach et Rimbach-Zell qui ne comptent aucun viticulteur).



Source : SIRET/SIREN 2019

Nombre de cultivateurs, éleveurs et viticulteurs

Commune	Culture	Culture et élevage associés	Elevage	Viticulture	Total général
Bergholtz	0	0	1	19	20
Bergholtz-Zell	0	0	1	16	17
Buhl	1	0	7	2	10
Guebwiller	1	0	8	2	11
Hartmannswiller	2	0	4	10	16
Issenheim	3	0	5	4	12
Jungholtz	1	0	6	4	11
Lautenbach	2	0	10	1	13
Lautenbach-Zell	0	0	13	1	14
Linthal	2	1	13	0	16
Merxheim	11	1	3	7	22
Orschwihr	4	1	1	69	75
Raetersheim	15	1	3	3	22
Rimbach-près-Guebwiller	2	0	0	1	3
Rimbach-Zell	0	0	1	0	1
Soultz-Haut-Rhin	7	0	11	24	42
Soultzmatt	6	0	11	79	96
Wuenheim	1	1	4	60	66
Total général	58	5	102	302	467

Source : SIRET/SIREN 2019

En résumé...

La superficie agricole utilisée a augmenté de 15% entre 1988 et 2010.

La céréaliculture, la viticulture et les surfaces enherbées prédominent en termes de superficie. Les cultures de maïs et de vigne sont les plus représentées. L'élevage de bovins est majoritaire en termes de nombre d'animaux.

L'agriculture en plaine est marquée par la céréaliculture, en piémont par la viticulture et en montagne par l'élevage de bovins.

20% des exploitations agricoles suivent des pratiques biologiques.

Les périmètres AOC couvrent près de 7% du territoire intercommunal.

Les agriculteurs représentent 3% des actifs et près de 65% sont des viticulteurs.

Le nombre de sièges d'exploitation a diminué de 30% entre 1988 et 2010.

Près de 65% des exploitations sont vouées à la viticulture.

La majorité des exploitations agricoles emploie une personne (75%), une minorité dix personnes maximum (17%) et le restant deux personnes minimum (8%).

Plus de 60% des gérants des exploitations agricoles a plus de 50 ans et près de 25% a plus de 60 ans.

Plus de 40% des exploitations n'a pas de repreneur connu.

... exploitations sont soumises au périmètre relevant du RSD et 5 exploitations sont soumises au périmètre relevant des ICPE.

4. Rappels des enjeux agricoles dans les documents supra-communaux

4.1. Principaux enjeux relevés dans le SCOT

Le SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon expose l'enjeu du développement de la filière agricole et indique que l'activité agricole doit répondre aux besoins des consommateurs notamment en proposant des produits locaux.

De manière détaillée les enjeux agricoles présentés dans le SCOT sont les suivants :

- Adapter les productions aux enjeux environnementaux et de préservation des ressources,
- Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en termes de filières courtes ou de filière d'agriculture biologique (toutes productions comprises),
- Diversifier les productions et donc la plus-value pour le travail agricole,
- Favoriser la création d'emplois agricoles dans les exploitations et dans les industries agroalimentaires,
- Renforcer les liens entre la plaine et la montagne, et la mutualisation des ressources et compétences.

4.2. Principaux enjeux présentés dans la Charte du PNR

La Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges donne un certain nombre d'enjeux applicables à l'agriculture du territoire comme :

- Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire,
- Généraliser des démarches globales d'aménagement économe des espaces et des ressources,
- Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité,
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

4.3. Principaux enjeux présentés dans le diagnostic du GERPLAN

Le diagnostic du GERPLAN relève que le territoire intercommunal est concerné par un certain nombre d'enjeux en lien avec l'agriculture portant sur :

- la préservation de l'agriculture de montagne favorable à la réouverture paysagère,
- la préservation d'un paysage identitaire,
- la préservation du cadre de vie des habitants,
- la préservation de l'image de marque de la CCRG,
- la valorisation touristique.

5. Enjeux agricoles identifiés suite au diagnostic agricole

Les études menées dans le cadre du PLUi pour l'élaboration du diagnostic agricole ont permis d'affiner les enjeux agricoles du territoire intercommunal.

NB : A compléter après la concertation agricole.

	Tendances	Enjeux
+	Forces	Opportunités
-	Faiblesses	Menaces
=	Besoins	

6. Synthèse des projets agricoles sur le territoire

NB : *A compléter après la concertation agricole.*

Conclusion

Les agriculteurs ont un rôle à jouer dans l'aménagement du territoire. En effet ces acteurs participent à la garantie de l'identité locale en termes de développement de produits locaux, de renforcement de l'activité agricole, de valorisation du terroir, de maintien des paysages, de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de mise en valeur du patrimoine architectural rural...

Dans un contexte d'amélioration de la prise en compte de l'environnement, le développement de l'agriculture doit tendre à devenir durable au niveau des thématiques suivantes : le social, l'économie et l'écologie. La préservation et la valorisation de l'agriculture doivent permettre le maintien de l'activité et le renforcement des spécificités du territoire intercommunal.

Le PLUi a pour vocation de prendre en compte les enjeux agricoles relevés au niveau du présent diagnostic agricole et d'apporter quand cela est possible des réponses réglementaires adaptées en lien avec les autres enjeux identifiés (urbains, environnementaux, économiques, sociaux, etc.).

7. Annexe méthodologique pour l'élaboration du diagnostic agricole

7.1. Méthode statistique et cartographique

Les données traitées et mises en forme dans le présent diagnostic relèvent de différentes sources :

- Occupation du Sol (OCS) de 2012 (BD OCS 2012 GéoGrandEst)
- Atlas des paysages d'Alsace de 2015
- Guide des sols de l'Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA) de 2003
- Diagnostic agricole et viticole du Plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) de 2008
- Recensement Général Agricole (RGA) de 2010
- Recensement Parcellaire Graphique (RPG) de 2017
- Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de 2018
- Région Alsace
- SIRET/SIREN 2019
- Agence BIO / OC 2018
- INAO 2019
- DDT 2019
- INSEE 2016

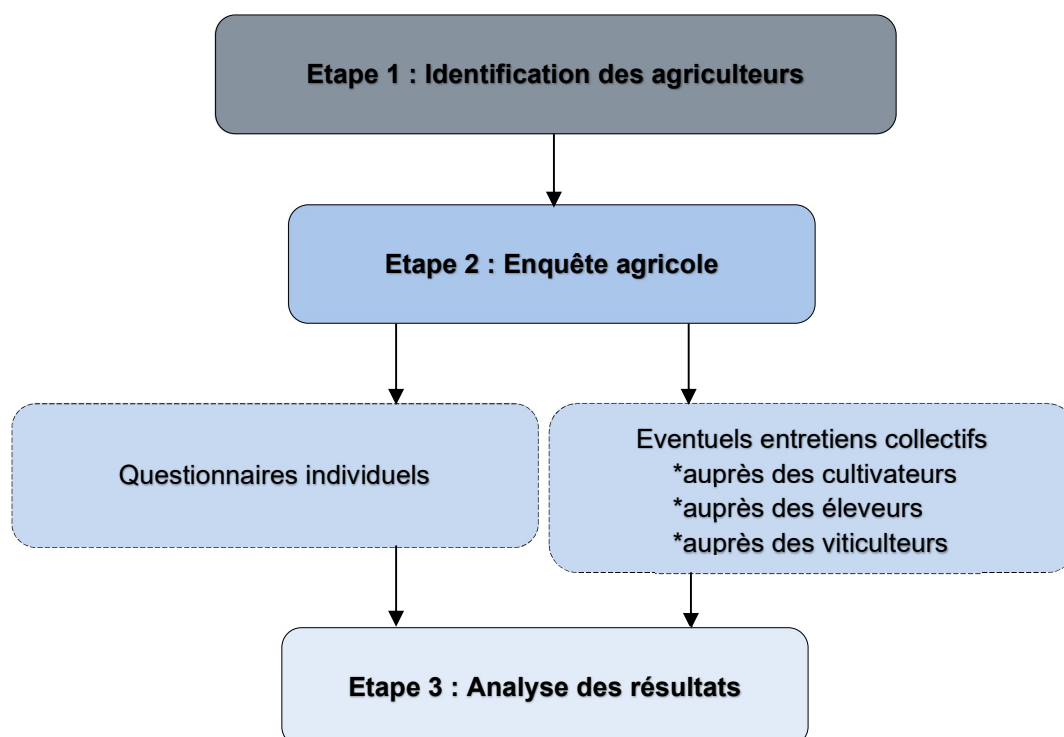
En fonction de la nature des données l'exploitation des données prend la forme de :

- tableaux permettant une lecture référencée et détaillée des données,
- graphiques donnant une illustration proportionnelle des données,
- cartes indiquant une localisation des données.

Certaines données issues du RGA de 2010 sont anciennes, manquantes et leur traitement est donc partiel.

Le traitement de l'ensemble de ces données statistiques permet de constituer une base de diagnostic agricole et de rendre compte des évolutions de l'activité agricole au cours de ces dernières années.

7.2. Méthode pour la concertation agricole



Etape 1 : Identification des agriculteurs

Les agriculteurs du territoire intercommunal sont identifiés à partir des fichiers SIRET/SIREN produits par l'INSEE en date de septembre 2019.

Etape 2 : Enquête agricole

L'enquête auprès des agriculteurs prend la forme de questionnaires individuels et d'éventuels entretiens collectifs (exemples : viticulteurs, éleveurs...), dont l'objectif serait de faire ressortir les problématiques agricoles, les enjeux agricoles, les besoins spécifiques des cultivateurs, des éleveurs et des viticulteurs.

➤ **Questionnaires individuels**

Les questionnaires individuels ont pour objectif de récolter des informations précises sur :

- le type de production agricole,
- les modes de production, transformation et vente,
- la pérennité de l'exploitation,
- les projets envisagés par l'agriculteur.

L'intercommunalité compétente en matière d'élaboration du PLUi est chargée de l'envoi par courrier de ces questionnaires aux agriculteurs ensuite chargés de retourner le document à la collectivité.

➤ **Entretiens collectifs**

Les entretiens collectifs auraient pour vocation d'affiner les principaux enjeux agricoles du territoire intercommunal relevés par l'analyse statistique.

Ces entretiens seraient à destination des acteurs agricoles du territoire intercommunal et se dérouleraient de manière différenciée entre cultivateurs, éleveurs et viticulteurs afin de prendre en compte les demandes spécifiques de ces derniers en lien avec les particularités de leur activité agricole.

Etape 3 : Analyse des résultats

Le traitement de l'ensemble de ces données issues de l'enquête par questionnaires individuelles et par d'éventuels entretiens collectifs permettra d'affiner le diagnostic agricole et de mettre en avant les enjeux et les projets agricoles du territoire.

NB : Le traitement des données récoltées par les questionnaires individuels et éventuels entretiens collectifs sera précisée ultérieurement.

